



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

**23<sup>e</sup>** séance plénière

Judi 1<sup>er</sup> octobre 2015, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft. . . . . (Danemark)

*En l'absence du Président, M. Alrowaiei (Bahreïn), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 25.

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

#### Allocution de M. Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi, Vice-Président de la République du Botswana

**Le Président par intérim (parle en arabe) :**  
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République du Botswana.

*M. Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi, Vice-Président de la République du Botswana, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim (parle en arabe) :**  
J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi, Vice-Président de la République du Botswana, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Masisi (Botswana) (parle en anglais) :**  
Au nom de S. E. le Président de la République du Botswana, le général Seretse Khama Ian Khama, je voudrais tout d'abord me joindre aux autres délégations pour adresser nos plus chaleureuses félicitations à M. Mogens Lykketoft pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Cette élection témoigne des qualités remarquables qu'il

apporte à la fonction, ce qui devrait grandement l'aider dans l'accomplissement de son mandat durant cette année historique sur le calendrier de l'ONU. Nous tenons à l'assurer de l'appui sans équivoque du Botswana tout au long de son mandat.

Ma délégation et moi-même voulons également saisir cette occasion pour saluer, avec reconnaissance, son prédécesseur, S. E. M. Sam Kahamba Kutesa, dont le leadership et les efforts déterminés à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session ont trouvé une expression très manifeste dans les efforts qu'il a déployés au niveau international pour relever les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés de nos jours. Les manifestations de haut niveau qu'il a convoquées à cet égard attestent de son attachement sincère au développement durable, à la paix et la sécurité, aux droits de l'homme et à la dignité humaine.

Nous sommes certains que les efforts du Président vont résolument guider plus avant les Membres de l'Organisation sur la voie garantissant la mise en œuvre pleine et effective du programme de développement pour l'après-2015, ce document historique que les dirigeants du monde ont adopté il y a quelques jours à peine.

Je manquerais à mes devoirs si je ne saisisais par cette occasion pour saluer également le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, dont la passion et le dévouement ont été, et continuent d'être, déterminants dans l'activité de l'Organisation.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-29665(F)



Document adapté

Merci de recycler



L'année 2015 est une formidable année jalon dans l'histoire de l'humanité. Elle marque non seulement le soixante-dixième anniversaire de la naissance de l'Organisation des Nations Unies mais également le soixante-dixième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, le vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social, le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et le quinzième anniversaire du Sommet du Millénaire, pour n'en citer que quelques-uns. Cette liste d'événements mondiaux ayant fait date est loin d'être exhaustive, mais elle démontre la volonté résolue et inébranlable de l'ONU de défendre la cause de l'humanité.

L'importance de cette année nous oblige à nous arrêter un moment et à nous rappeler les objectifs, les idéaux et les principes fondateurs qui ont présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies. Il est indispensable de réfléchir à l'histoire de cette éminente organisation et de faire le bilan de ce que nous, la communauté internationale, avons accompli et pouvons encore accomplir pour préserver les aspirations et l'intégrité des fondateurs de l'Organisation et faire respecter la primauté et la véracité absolues de la Charte. En outre, cette année nous offre l'occasion de reconnaître nos échecs et d'appeler l'attention sur les domaines où nous n'avons pas complètement honoré notre responsabilité, collective et individuelle, d'apporter le progrès dans chacun des trois piliers du développement humain : la paix et la sécurité; le développement et les droits de l'homme.

Le thème choisi par le Président de l'Assemblée générale pour la session de cette année, « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : l'action au cœur d'un nouvel engagement », est donc tout à fait adapté, car il donne un contexte fort pertinent à nos travaux et à notre réflexion en cette période charnière de notre existence. Il y a 15 ans, au Sommet du Millénaire de 2000, le plus grand rassemblement de dirigeants mondiaux de l'histoire adoptait la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), qui reconnaissait notamment la nécessité de mettre en place un cadre de développement mondial axé sur les personnes. Ce cadre a donné naissance aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cette série de huit objectifs majeurs assortis de délais visait à éliminer l'extrême pauvreté et les inégalités sociales. Pour la première fois, un programme mondial clairement codifié a orienté l'attention des pays du monde entier sur les domaines d'action prioritaires en vue de répondre aux besoins des populations les plus

pauvres et de les libérer des conditions déshumanisantes de la pauvreté absolue. Le rapport final du Secrétaire général sur les OMD, *Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport 2015*, montre que des progrès significatifs ont été accomplis dans la réalisation de ces objectifs.

Mis à part ces avancées notables, la triste vérité est que les progrès ont été très inégaux en fonction des pays et des régions et en leur sein. Un très grand nombre de personnes, en particulier les citoyens les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus marginalisés de nos sociétés, continuent de vivre dans des conditions inacceptables. L'exclusion et les inégalités sociales demeurent un grave problème dans la plupart des pays, et les femmes, les filles et les jeunes en sont les principales victimes. La situation varie en fonction des pays et des réalités et capacités nationales, ce qui exige de mener des interventions plus ciblées pour lutter efficacement contre les problèmes et garantir la durabilité des progrès accomplis.

Au Botswana, nous sommes fiers des progrès considérables que nous avons accomplis dans la réalisation des OMD, en particulier compte tenu du fait que nous avons dû nous accommoder d'un énorme déficit en termes de ressources et de capacités, qui perdure alors que nous nous employons à mettre en œuvre nos programmes de développement et à y incorporer le nouveau programme. L'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes, la création d'emplois et l'égalité d'accès aux soins de santé et aux autres services sociaux restent des priorités nationales importantes. Cependant, nous avançons avec une détermination inébranlable pour veiller à ce que toute occasion soit saisie, tout effort galvanisé et toute ressource mobilisée pour protéger la dignité et les libertés fondamentales de tous les citoyens botswanais. Cela suppose notamment de prendre en compte les besoins des personnes âgées et des handicapés. À cet égard, le Gouvernement botswanais est en train de mettre les touches finales à sa Vision 2030 et à son onzième Plan national de développement afin de garantir la concordance et la complémentarité entre les aspirations nationales et les fondements mis en place pour les réaliser.

À l'approche de l'échéance fixée pour la réalisation des OMD, le Gouvernement botswanais commence à se préparer avec enthousiasme à l'entrée en vigueur du nouveau cadre mondial de développement. Le Botswana se félicite donc de l'adoption très attendue des objectifs

de développement durable extrêmement ambitieux et transformateurs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui sont le fruit de plus de deux années de négociations exceptionnellement intenses, vastes et approfondies. Le Programme représente une vision mondiale qui promeut la prospérité durable de l'humanité et de notre planète vivante, selon laquelle la paix et la sécurité universelles constituent les fondements du développement durable de tous les pays.

Nous comptons sur la mise en œuvre effective des 17 objectifs et 169 cibles intégrés et indivisibles définis dans le cadre d'un processus intergouvernemental ouvert à tous, en application du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012. Le Gouvernement botswanais se lance dans cette nouvelle aventure avec la conviction renforcée que nous parviendrons à réaliser l'avenir que nous voulons tous.

En décembre, les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se réuniront à Paris pour adopter un accord universel juridiquement contraignant sur les changements climatiques. On ne saurait trop insister sur l'importance et l'urgence de cette question. Si rien n'est fait pour les contrer, les changements climatiques seront probablement la plus grave menace environnementale à laquelle le monde sera confronté, et ils pourraient avoir des conséquences catastrophiques pour notre planète et les générations futures. La hausse dangereuse du niveau des mers se poursuit, de même que la fonte des glaciers, une réduction drastique de la production agricole, la mutation des régimes météorologiques et les problèmes de santé causés par l'évolution des conditions climatiques.

Les changements climatiques posent également une grave menace à la sécurité, car ils déplacent des millions de personnes et en condamnent toujours plus à vivre dans la pauvreté. Nous présentons nos condoléances à tous ceux qui ont perdu des proches ou dont les biens ont été détruits par des catastrophes naturelles. Les pays en développement sont les plus durement touchés car leur capacité à lutter contre les effets des changements climatiques est limitée, et ils ont donc besoin d'une assistance conséquente pour développer des technologies écologiques afin de réduire leur vulnérabilité et d'évoluer vers des modèles de croissance à faible émissions de carbone.

Pour réaliser un développement mondial qui ne laisse personne de côté, la délégation botswanaise estime qu'il faut mettre un accent spécial sur les pays en situation particulière et sur l'appui qu'il convient de leur fournir pour renforcer leurs économies. En novembre 2014, les pays en développement sans littoral se sont réunis à Vienne pour adopter le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral, qui définit six domaines d'action prioritaires, notamment le développement et l'entretien des infrastructures, le commerce international et la facilitation des échanges commerciaux, l'intégration et la coopération régionales, et une transformation économique structurelle. Le Botswana, au même titre que les autres pays en développement sans littoral, devra renforcer considérablement ses capacités pour obtenir des résultats ne serait-ce que dans un de ces domaines. Il en va de même des pays à revenu intermédiaire, catégorie à laquelle appartient le Botswana. Les chiffres montrent que 75 % des populations les plus pauvres vivent dans des pays à revenu intermédiaire.

Nous sommes donc appelés à rechercher les mécanismes qui permettront à ces pays de recevoir une aide afin d'éliminer une pauvreté profondément ancrée et largement répandue. Le niveau d'aide nécessaire va largement au-delà du besoin évident de développer les infrastructures, de renforcer les institutions, de favoriser l'accès aux technologies, de développer les compétences et d'instaurer un niveau de protection sociale minimum, entre autres choses. Il est crucial d'élargir le financement du développement pour répondre aux besoins des pays à revenu intermédiaire et faire face aux difficultés particulières auxquelles ils se heurtent au lieu d'appliquer un cadre politique unique. Sans quoi, le développement des pays à revenu intermédiaire serait compromis, et ceux-ci pourraient bien rechuter dans la catégorie des pays les moins avancés.

Des délibérations ont commencé dans plusieurs enceintes de l'ONU sur la manière dont l'Organisation doit se transformer pour être mieux structurée et plus à même de s'acquitter efficacement de son mandat et pour mieux servir les intérêts des États Membres. Le Botswana estime que l'objectif principal doit être de coordonner l'action des différents organismes des Nations Unies et leur fonctionnement interne pour renforcer la cohérence à l'échelle du système et la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. Nous estimons que cela contribuerait grandement à renforcer les efforts internationaux visant à éliminer les nombreux défis que présentent

le développement et l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables.

Nous ne pouvons parler de développement ou de paix et de sécurité sans examiner le phénomène de plus en plus préoccupant des migrations. Le nombre de migrants internationaux continue d'augmenter de manière exponentielle depuis le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement organisé à New York en octobre 2013. Les conflits, l'instabilité politique et la pauvreté sont les principaux facteurs de la migration des pays en développement vers les pays développés, comme le montrent les milliers de personnes qui continuent de traverser la Méditerranée pour se rendre en Europe à la recherche de possibilités économiques. Les conditions dangereuses auxquelles les migrants sont exposés, de même que le niveau sans précédent des crises humanitaires auxquelles contribuent leurs déplacements, sont une source de profonde préoccupation.

Nous aurions tort de reprocher à un seul pays européen sa politique d'immigration, car chaque pays doit évaluer sa propre capacité d'accueil. Il ne faut pas non plus imputer les tragiques noyades en mer à l'Europe, mais plutôt aux pays d'origine des migrants.

Le Botswana estime que la question des migrations mérite une attention urgente de la part de la communauté internationale, et ce en vue d'élaborer une solution globale et durable. L'imposition de quotas pour contraindre les pays à accueillir des migrants ou des réfugiés n'est pas la meilleure solution. Il serait préférable d'envisager de récompenser et d'appuyer les pays qui acceptent des migrants ou des réfugiés en créant un fonds spécial sous l'égide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. L'Europe, et de préférence l'ensemble de la communauté internationale, doit verser des contributions annuelles à ce fonds, sur la base de l'évaluation du statut économique de chaque pays et en tenant compte du fait que chacun accueille ou pas des réfugiés. Si l'on doit rendre une chose obligatoire, c'est cette approche. En résumé, plus un pays accueille de réfugiés, plus les compensations et l'appui qu'il reçoit doivent être élevés et plus les contributions qu'il versera au fonds doivent être réduites.

Nous saluons l'initiative prise par le Secrétaire général de convoquer le tout premier Sommet mondial sur l'action humanitaire l'année prochaine. Le Sommet doit non seulement permettre de renforcer les initiatives existantes et nouvelles en vue de régler la question des migrations, mais il doit également garantir la mise en

place d'approches globales, cohérentes et logiques pour régler la question urgente de l'architecture humanitaire mondiale.

Le Botswana demeure profondément préoccupé par les graves menaces posées à la paix et à la sécurité internationales dans de nombreuses régions, lesquelles menaces constituent probablement le principal obstacle au développement humain. Nous sommes confrontés à une augmentation alarmante de l'instabilité, de l'insécurité et du nombre de conflits violents, qui ont des conséquences dévastatrices et causent des souffrances humaines indicibles. Les incessantes pertes de vies innocentes et l'escalade des crises humanitaires ont atteint des niveaux dramatiques, rendant impérative une action décisive de la part de la communauté internationale. Nous saisissons cette occasion pour féliciter toutes les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme des grands services qu'elles rendent au nom de l'humanité.

L'implication accrue d'acteurs non étatiques et d'extrémistes radicaux dans la plupart des situations de crise est vivement préoccupante. Les activités de ces entités rendent encore plus difficiles les processus de gestion et de règlement des conflits. Le terrorisme, notamment l'apparition du phénomène des enlèvements, une de ses nombreuses formes, complique davantage la réponse aux conflits dans les zones de troubles.

Dans un monde où les frontières sont poreuses et les pays de plus en plus interdépendants, les menaces à la sécurité dans une région ont des répercussions sur toutes les autres. La seule différence c'est le degré de ces conséquences. En Afrique, les situations en Somalie, en Libye et au Soudan du Sud, pour ne citer que celles-là, sont actuellement une source de préoccupation et un motif de vive inquiétude pour le continent. Toutefois, l'Union africaine, par le biais de ses mécanismes régionaux et de l'appui international, poursuit activement ses efforts en vue du règlement des conflits. Le Botswana appuie pleinement ces efforts en cours. Nous espérons que des solutions durables pourront être trouvées pour éviter d'autres pertes vies humaines et empêcher que l'instabilité s'instaure durablement dans ces sociétés.

Pour ce qui est des autres régions du monde, nous restons vivement préoccupés par la situation au Moyen-Orient. Le conflit israélo-palestinien reste non réglé depuis plusieurs décennies, sans aucun espoir ni d'issue au conflit en vue. Le Botswana continue d'appuyer sans équivoque la solution des deux États, et nous nous

associons à l'appel en faveur d'un dialogue constructif entre les deux parties concernées.

S'agissant du Moyen-Orient, la crise politique au Yémen et la guerre prolongée en Syrie sont particulièrement préoccupantes. Cette dernière, en particulier, cause au sein de la population des ravages qui sont sans précédent depuis la Deuxième Guerre mondiale. Le Botswana est vivement préoccupé par le fait que le Conseil de sécurité semble cependant paralysé par les profondes divisions entre ses membres, qui l'empêchent d'assumer ses responsabilités au titre du Chapitre V de la Charte des Nations Unies et d'agir de façon décisive contre le Gouvernement syrien. Malgré le carnage et la destruction des biens aux proportions épouvantables qui font rage dans ce pays depuis 2011, certains membres du Conseil bloquent toujours les initiatives visant à mettre fin à la guerre et à atténuer le désespoir des malheureuses populations syriennes.

Horrorifié par le martyr infligé en toute impunité au peuple syrien par son propre gouvernement, le Botswana et 58 membres concernés de la communauté internationale ont demandé en 2013 au Conseil de sécurité de renvoyer le cas de la Syrie à la Cour pénale internationale. Nous regrettons profondément que l'action à ce sujet continue d'être entravée par les divisions au sein du Conseil.

Face à de telles difficultés, le Botswana continue d'appuyer fermement l'initiative de la France, appelant les membres permanents du Conseil à s'abstenir d'utiliser le veto dans les situations impliquant des atrocités massives. L'ONU, qui promeut la démocratie dans le monde, doit donner l'exemple. Le Conseil de sécurité n'est pas un exemple de démocratie quand le statut de membre permanent est limité à cinq pays, dotés du droit de veto. Il ne devrait y avoir ni membre permanent ni veto. La pratique de la loi du plus fort est en fait mauvaise.

En règle générale, c'est aux États qu'il incombe au premier chef d'assurer la protection de leurs populations. En réalité, toutefois, certains États, comme la Syrie, échouent manifestement à exercer cette responsabilité. En revanche, ils violent le droit international humanitaire avec une impunité révoltante. Il est clair que cela doit déclencher l'application de mesures au titre des premier et deuxième piliers de la responsabilité de protéger – pourtant, rien de cela n'a lieu. N'est-il pas temps de faire de la responsabilité de protéger un point de l'ordre du jour officiel à débattre à l'Assemblée générale? Il se peut qu'un tel débat impulse

un élan suffisant au Conseil pour qu'il remplisse pleinement son mandat, notamment en renforçant sa relation avec la Cour pénale internationale afin de faciliter les enquêtes et les poursuites contre les auteurs de crimes contre l'humanité.

Le Botswana reste résolu dans son attachement à un système de justice internationale fort et efficace. Notre croyance en la Cour pénale internationale en tant qu'unique tribunal pénal international permanent pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité est inébranlable. Le Gouvernement botswanais regrette que la Cour pâtisse encore de la non-coopération de certains États parties au Statut de Rome, ce qui permet aux auteurs de crimes contre l'humanité de continuer de jouir de l'impunité et d'éviter de rendre compte de leurs crimes. C'est pourquoi nous exhortons toutes les parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale à appuyer pleinement la Cour. La coopération est essentielle pour garantir l'intégrité et le fonctionnement efficace de la Cour.

Ma délégation et moi-même espérons qu'à l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies nous pourrions unanimement convenir que la responsabilité judiciaire, une gouvernance sans exclusive et la protection et la promotion des droits de l'homme sont des éléments essentiels pour des sociétés pacifiques. Cela ne doit pas être perçu comme étant du seul ressort de la Cour pénale internationale ou du Conseil de sécurité, mais plutôt comme une responsabilité partagée et une norme de la communauté mondiale.

Enfin, plus tôt le monde sera débarrassé du piètre leadership de Joseph Blatter à la tête de la Fédération internationale de football association (FIFA), mieux ce sera. La corruption, la mauvaise gouvernance et un chef qui est allé bien au-delà de sa date de péremption donne de la FIFA l'image d'un État failli. La bonne gouvernance ne doit pas s'appliquer qu'à la politique seulement, mais à toutes les institutions, plus particulièrement aux organisations internationales.

En conclusion, je voudrais réaffirmer la foi inébranlable du Botswana et son engagement en faveur des buts et principes fondateurs des Nations Unies. Nous sommes fermement attachés à un monde qui entretient et soutient toute vie dans les limites naturelles de la planète vivante, en ne laissant absolument personne de côté. Le Botswana est réellement optimiste et convaincu qu'avec une véritable volonté politique et un

effort collectif concerté, l'avènement d'un tel monde est possible.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président de la République du Botswana de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Mokgweetsi Eric keabetswe Masisi, Vice-Président de la République du Botswana, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. James Wani Igga, Vice-Président de la République du Soudan du Sud**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République du Soudan du Sud.

*M. James Wani Igga, Vice-Président de la République du Soudan du Sud, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. James Wani Igga, Vice-Président de la République du Soudan du Sud, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Igga** (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) :

Au nom du Président de la République du Soudan du Sud, S. E. M. Salva Kiir Mayardit, je félicite le Président nouvellement élu de l'Assemblée générale. Nous soutenons son leadership. Je remercie aussi son prédécesseur, M. Sam Kutesa, de l'Ouganda, d'avoir rempli son mandat avec succès et brio.

Je voudrais exprimer notre sincère gratitude aux Nations Unies et aux nombreux autres amis pour le rôle central qu'ils ont joué avant, pendant et après la naissance de notre pays, le Soudan du Sud, en juillet 2011. Nous félicitons cet organe mondial de son excellent rôle de chef de file et d'avoir fermement soutenu notre indépendance. Nous gardons un vif souvenir des trois jours que le Secrétaire général a passés à Djouba, au cours desquels il s'est attaché à nous enseigner et à nous conseiller à l'approche de l'indépendance. Nous félicitons S. E. M. Ban Ki-moon.

Après avoir tant enduré pendant trop longtemps, le rêve, l'aspiration et la vision du peuple du Soudan du Sud à un pays qui soit le sien se sont finalement réalisés le 9 juillet 2011, grâce au ferme appui de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de l'Organisation des Nations Unies et de la Troïka. Près d'une semaine après, dans cette salle, l'Assemblée

générale a pris une décision historique en entérinant notre indépendance. Nous en remercions vivement l'ONU.

Ayant obtenu la liberté pour notre pays et son peuple, nous, les dirigeants, n'avons pas perdu de temps pour faire avancer la mise en place des institutions chargées d'assurer la bonne gouvernance et l'exercice démocratique du pouvoir. Nous sommes partis, pour ainsi dire, des décombres de la première guerre civile. Nos progrès ont néanmoins été entravés et ternis par des luttes de pouvoir intestines injustifiées qui ont provoqué un conflit regrettable dans lequel ont sombré trois des 10 États de notre pays.

C'est avec plaisir et soulagement que j'annonce à l'Assemblée que cette guerre déplorable et l'effusion de sang qui aurait pu être évitée ont pris fin. Le peuple sud-soudanais aspirait à la paix et notre Président a pris l'initiative courageuse – avec l'aide de l'IGAD, de la Troïka, de la Chine, de la Russie et de l'ONU, entre autres – de signer, le 26 août, un accord de paix avec nos frères qui ont pris part à la rébellion afin de faire taire les armes et de mettre fin à la guerre civile. Le lendemain de la signature de cet accord, le Président a déclaré un cessez-le-feu permanent. Nous devons féliciter notre peuple d'avoir instauré la paix de cette manière, ce qui fera date. Je ne doute pas que la paix sera consolidée par la prospérité et le bonheur. Nous rendons honneur à nos voisins et à l'ensemble de la communauté internationale. L'Assemblée doit maintenant se joindre à nous sans tarder en apportant son aide dans le cadre tant de l'assistance humanitaire que de la reconstruction, tandis que nous prenons l'engagement d'appliquer cet accord.

Le Soudan du Sud est préoccupé par les questions liées à la paix, à la sécurité et au respect des droits de l'homme dans le monde et la région. Bien que nous ayons été retenus par nos propres difficultés, nous n'oublions pas que nous participons également à des stratégies mondiales et régionales visant à lutter contre les menaces posées par le terrorisme et les changements climatiques, entre autres.

Je salue le rôle joué par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) durant la période qui a précédé notre déclaration d'indépendance, en 2011, et par la suite. Il serait toutefois inapproprié et, donc, inacceptable de procéder à tout renouvellement du mandat de la MINUSS sans consulter notre gouvernement et sans son consentement. On sait bien que de telles questions relèvent de la souveraineté du

pays et que des consultations en bonne et due forme s'imposent.

Notre gouvernement n'a jamais toléré les crimes commis contre les personnes que nous dirigeons ou la violation de leurs droits, et ne le fera jamais. La promotion et la protection de la sécurité des personnes, des familles et des populations, ainsi que de leur bien-être physique et social sont un devoir que nous prenons très au sérieux. Nous ne laisserons pas l'impunité l'emporter. Nous sommes conscients de nos obligations à l'égard des êtres humains, et nous respectons la charte des droits de l'homme figurant dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les protocoles y relatifs. Nous respectons la teneur et les dispositions des Conventions de Genève et prenons l'engagement de les respecter strictement et de les mettre en œuvre dans les conditions difficiles et complexes que nous connaissons. Depuis notre indépendance, chaque fois que des atteintes aux droits de l'homme imputables à des éléments associés à nos services de sécurité nous ont été signalées, nous avons mené des enquêtes et nous nous y sommes attaqués immédiatement, conformément à la loi.

Il nous est agréable d'annoncer que, grâce aux efforts de l'IGAD et de la Troïka, le 26 août, le Président de la République du Soudan du Sud, S. E. M. Salva Kiir, a non seulement signé l'accord mais également déclaré le cessez-le-feu. Il ne fait aucun doute que le cessez-le-feu est bien respecté dans certaines régions du pays, mais, je dois le souligner, pas dans toutes les régions. Cela s'explique principalement par le fait qu'aucun dispositif conjoint de contrôle et de vérification n'est en place sur le terrain et que le financement apporté par l'IGAD n'est pas suffisant pour l'établir. J'appelle l'IGAD à accélérer ses efforts en vue d'élaborer et de créer cet instrument essentiel pour faire respecter un véritable cessez-le-feu.

S'agissant des dispositifs de sécurité, du 13 au 18 septembre, les belligérants ont participé à Addis-Abeba à un atelier à l'issue duquel la délégation représentant notre gouvernement a signé les minutes de la rencontre et un communiqué. Nos frères engagés dans la rébellion ont néanmoins refusé d'apposer leur signature, pour des raisons qui leur sont propres. Il revient maintenant à l'IGAD-Plus de convaincre l'opposition armée de signer ces minutes dans les plus brefs délais. Le fait que l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) – l'armée gouvernementale – a annoncé il y a une semaine environ qu'elle se retirerait à 25 kilomètres de Djouba est une preuve supplémentaire

de l'attachement de mon gouvernement à cet accord. Cela démontre clairement que le Gouvernement veut appliquer l'accord. Le redéploiement de l'APLS étant déjà en cours, la communauté internationale doit fournir rapidement les fonds nécessaires afin de faciliter la construction de nouvelles casernes dans ces forêts.

Au moment où nous entreprenons de mettre en œuvre l'accord de paix, il ne devrait plus être possible de continuer d'imposer à nos responsables des sanctions et des restrictions à leurs déplacements. À cette étape critique, j'appelle tous les pays de bonne volonté à accélérer la mise en œuvre des activités humanitaires et l'exécution des projets de réinstallation et de développement. Il ne fait aucun doute que le développement et la prospérité peuvent rapidement déboucher sur la consolidation de la paix et de la stabilité. Il est donc essentiel pour le Gouvernement sud-soudanais de rappeler aux donateurs internationaux les nombreux engagements qu'ils ont pris par le passé, mais qui n'ont jamais été honorés.

Plus qu'à tout autre moment de notre histoire criblée de conflits, les impératifs de la période d'après-conflit à venir en matière de réinstallation, de réinsertion et de désarmement exigent l'appui financier et technique concerté de nos nombreux amis de bonne volonté partout dans le monde. Le respect des nombreux engagements, pris notamment à Oslo en 2005 et en 2014, ainsi que dans le cadre de la Conférence sur l'engagement international pour le Soudan du Sud tenue en 2011 aux États-Unis, pays frère, contribuera de manière considérable à la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix actuel, afin de répondre aux besoins urgents dans les domaines de l'aide humanitaire et de la reconstruction après le conflit.

Nous sommes fermement déterminés à corriger les erreurs du passé et à nous tourner avec espoir vers l'avenir. Je profite de l'occasion pour appeler tous les amis et sympathisants du Soudan du Sud à intervenir rapidement pour appuyer le processus humanitaire que j'ai évoqué précédemment, soit les processus de relèvement, de consolidation de la paix, de cantonnement et de reconstruction nationale. Le Soudan du Sud est très résilient et son avenir est assurément plein d'espoir, compte tenu en particulier de l'aide et de la coopération que la communauté internationale a à lui offrir. Nous ne devrions pas faire l'objet d'un isolement et de sanctions imméritées, étant donné notre degré de fragilité en tant que nouveau pays.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président de la République du Soudan du Sud de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. James Wani Igga, Vice-Président de la République du Soudan du Sud, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Joseph Butore, Vice-Président de la République du Burundi**

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République du Burundi.

*M. Joseph Butore, Vice-Président de la République du Burundi, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Joseph Butore, Vice-Président de la République du Burundi, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**M. Butore** (Burundi) : Nous voudrions d'abord rendre grâce à Dieu tout-puissant, qui nous a guidés tout au long de notre voyage et qui continue d'être à nos côtés durant notre séjour à New York.

Je voudrais présenter à l'Assemblée les salutations fraternelles du peuple burundais et de S. E. M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, qui nous a chargés de le représenter dans ces assises.

Nous saisissons cette occasion pour adresser nos vives félicitations à M. Lykketoft pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, et pour l'assurer de tout le soutien de notre pays à l'accomplissement de sa noble mission. Nous voudrions également féliciter M. Sam Kahamba Kutesa, qui a présidé avec brio l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Nos remerciements s'adressent spécialement au Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, pour les efforts louables qu'il ne cesse de déployer pour que notre organisation commune atteigne davantage les objectifs et les idéaux que les États Membres se sont fixés.

Nous voudrions saluer la pertinence du thème choisi, à la présente session, pour le soixante-dixième anniversaire de notre institution : « Une ONU forte pour un monde meilleur ». Nous assurons le Président du soutien ferme de la République du Burundi dans la réalisation des trois priorités qui guideront son action au cours de son mandat et qui sont l'engagement en faveur de l'action ; une intensification des efforts de l'ONU

pour cimenter la paix et la sécurité internationales ; et la réalisation d'avancées significatives en matière de droits humains.

Comme d'aucuns le savent, le Burundi vient de traverser des moments qui ont suscité quelques interrogations parmi les États Membres. Je voudrais y revenir brièvement. Le Burundi vient de terminer le processus électoral comme prévu par la Constitution de 2005, qui n'a connu aucune modification jusqu'à ce jour, contrairement à ce que certains veulent faire croire. Le processus a été une grande réussite malgré les contestations violentes, qui se sont vite transformées en un mouvement insurrectionnel dans quelques quartiers de la capitale, Bujumbura.

Les élections se sont bien déroulées au Burundi, mais pendant leur préparation, au cours de leur déroulement et par la suite, des actes de sabotage se sont manifestés, et le pays est devenu victime des machinations de certains politiciens, dont le plan était simplement la déstabilisation des institutions. Des enfants ont été utilisés comme soldats et boucliers humains, à qui l'on a distribué drogues, armes et explosifs afin de les amener à commettre des actes de vandalisme, des tueries et autres actes illustrant le terrorisme sur les places publiques. Nul n'ignore que l'utilisation d'enfants à des fins militaires est en soi un crime contre l'humanité. Nous déplorons que tout cela se soit passé avec le soutien de certains pays pour torpiller les efforts du Gouvernement en vue de rétablir la stabilité de notre pays.

Nous nous réjouissons de l'appui apporté par l'ONU au processus électoral à travers la Mission électorale des Nations Unies au Burundi, dont les observateurs étaient déployés dans une bonne partie du pays. Les décisions des cours constitutionnelles du Burundi et de la Communauté d'Afrique de l'Est confirmant la légalité de la candidature de Pierre Nkurunziza n'ont pas suffi à arrêter le mouvement insurrectionnel engagé par l'opposition et la société civile, ce qui a prouvé une fois de plus leur dessein caché de déstabilisation du pays. Et pourtant, tout le monde le sait, l'interprétation des lois internes d'un pays, dont la Constitution, relève de ses instances judiciaires. Cela constitue par ailleurs le reflet de la souveraineté de tout pays indépendant.

Nous estimons que les peuples de ce monde doivent être respectés dans leurs choix. Le peuple burundais, tout en restant réceptif aux conseils des amis, mérite le respect dans les choix qu'il vient d'effectuer au

cours des récentes élections. Il n'en demande pas plus. Et il ne s'agit là ni d'aveuglement, ni, encore moins, d'entêtement d'un leader ou d'un peuple, comme le pensent certains de nos amis traditionnels du Nord. Les instigateurs du mouvement insurrectionnel déjà évoqué étaient cautionnés par certains partis politiques sans assise populaire et qui, par conséquent, savaient à l'avance qu'ils allaient perdre les élections. Décidés, donc, à contourner la voie des urnes, ces partis politiques ne souhaitaient que des arrangements transitoires, à l'image des négociations d'Arusha, pour accéder au pouvoir. Leur objectif était de semer le trouble pour justifier l'impossibilité d'organiser le processus électoral. Quelques médias étaient malheureusement de leur côté. Pour amplifier leur action, certaines organisations non gouvernementales les soutenaient financièrement et moralement, au moment où quelques organisations de la société civile étaient parties prenantes.

Ce que l'on ignorait jusque-là, c'est que ce mouvement insurrectionnel était l'arbre qui cachait la forêt, à savoir le putsch manqué qui était en préparation. Celui-ci était préparé de longue date par les mêmes acteurs, en collaboration avec certaines organisations de la société civile. La date du 13 mai 2015 restera gravée dans la mémoire des Burundais. Incapables de s'emparer des institutions de souveraineté, les mutins ont utilisé quelques médias locaux et internationaux pour annoncer à la nation et à la face du monde qu'ils avaient déjà le contrôle de la radio-télévision nationale, que l'aéroport international et toutes les frontières du pays étaient fermés, et que la Constitution était suspendue. Bref, il s'agissait d'une véritable guerre médiatique qui ne reflétait aucune réalité sur terrain. Le Gouvernement burundais apprécie à sa juste valeur le soutien de la communauté internationale et des organisations régionales, ainsi que des forces loyalistes, qui ont rapidement condamné cette tentative de putsch, et qui ont appelé au respect de l'ordre constitutionnel.

Après l'échec du coup d'État, certains détracteurs ont pris la fuite vers l'un des pays voisins, qui les héberge et leur facilite les campagnes de déstabilisation du pays. Le Burundi reste vigilant et condamne cette attitude inamicale qui va à l'encontre de la Charte des Nations Unies et d'autres instruments pertinents des organisations internationales et régionales dont nous sommes membres.

Face à ces difficultés consécutives au putsch manqué, la réunion d'urgence des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est a recommandé que les

élections soient reportées, afin de permettre à tous les partis et acteurs politiques d'y participer dans de bonnes conditions. Le Burundi s'est ajusté à cette décision afin de couper court à tout prétexte pour en contester les résultats. Les élections communales, législatives et présidentielle ont été ainsi reportées à deux reprises, mais les prolongations ne pouvaient pas aller au-delà des délais constitutionnels. Il fallait éviter à tout prix de tomber dans un vide constitutionnel.

Pour marquer l'avancée démocratique du Burundi, notre pays a introduit avec succès l'usage du bulletin de vote unique et le regroupement de plusieurs scrutins. Ainsi, après ce marathon électoral, des consultations entre les différentes forces politiques du pays ont permis de mettre en place les bureaux des deux chambres du Parlement, avec la participation du leader historique de l'opposition, M. Agathon Rwasa, Président de la Coalition Amizero y'Abarundi. Suite au dialogue interne, le nouveau Gouvernement a été nommé le 24 août 2015 et comprend 20 ministres, dont cinq issus de l'opposition, et tout cela dans le strict respect de l'Accord d'Arusha et des équilibres constitutionnels.

Après la page des élections, le Gouvernement burundais vient d'ouvrir une autre phase politique, celle du dialogue, un dialogue qui se veut inclusif, sincère et ouvert à toutes les thématiques. Cette nouvelle page est matérialisée par la mise en place de la Commission nationale de dialogue inter-Burundais à travers le décret présidentiel du 23 septembre 2015. Sa mission principale est de conduire le processus de dialogue inter-Burundais aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, sur les thématiques en rapport notamment avec les questions sociales, politiques, relatives à la consolidation de la paix, à la sécurité, au développement économique, aux Accords d'Arusha, à la Constitution, à l'Accord global de cessez-le-feu, à la Charte de l'Unité nationale, etc.

À partir des grandes conclusions des débats qui seront menés, la Commission formulera des recommandations à l'endroit du Gouvernement, des partis politiques, de la société civile et des confessions religieuses, en vue de convenir des modifications à apporter aux textes fondamentaux pour l'intérêt général de tous les Burundais. Concernant sa composition, la Commission sera constituée par 15 membres de nationalité burundaise nommés par décret dans le respect des équilibres constitutionnels. Nous profitons de cette occasion pour solliciter encore une fois le soutien de ce processus par les partenaires du Burundi, en commençant par les Nations Unies qui, ces derniers

temps, nous ont fortement demandé d'organiser un dialogue véritablement inclusif dans le pays.

Il sied de rappeler que ce cadre de dialogue intervient quelques mois après l'installation de la Commission Vérité et réconciliation, dont la principale mission est de faire la lumière sur les crises qui ont marqué le Burundi depuis son indépendance. Toujours dans l'optique de restaurer un bon climat de paix et de sécurité dans le pays, le Président de la République vient de faire un autre geste de bonne volonté en signant un décret qui permet aux détenteurs illégaux d'armes de les remettre volontairement, dans un délai d'un mois, sans crainte d'être poursuivis par les instances judiciaires. Notons que cette décision est aussi l'une des réponses à la recommandation des sommets des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est et de l'Union africaine sur le désarmement.

Concernant les libertés des médias, devenues une préoccupation pour certains, nous tenons à informer l'Assemblée que c'est une question qui nous tient aussi à cœur. Il importe cependant de ne pas mettre tous les médias dans le même sac. Sur une vingtaine de médias privés opérationnels au Burundi, seules trois stations de radio et une radiotélévision font face à des investigations judiciaires sur leur rôle présumé dans le coup d'État manqué du 13 mai 2015, avant qu'une décision soit prise sur leur réouverture. Les autres médias, tant nationaux qu'internationaux, qui opèrent sur le territoire burundais, continuent d'émettre de manière permanente et sans difficultés. D'ailleurs, les médias occuperont une place de choix dans le dialogue inter-Burundais qui va bientôt commencer.

S'agissant des personnes arrêtées au cours du mouvement insurrectionnel, ces dernières vont bénéficier d'une justice équitable et auront le droit de défense. Il convient de souligner que les enfants mineurs enrôlés dans les violences de ce mouvement viennent de bénéficier d'une mesure de clémence. Seuls les responsables des infractions graves devront en répondre devant la justice. Au sujet des réfugiés, le Burundi souhaite voir plus d'implication de la part de ses partenaires et amis pour faciliter un retour volontaire des Burundais qui le désirent.

Sur le chapitre socioéconomique, le Burundi a fait des progrès significatifs ces dernières années. L'implication des femmes et des filles dans la gestion du pays est aujourd'hui une réalité. En effet, la Constitution leur réserve un quota d'au moins 30% dans les organes de prise de décision. Les femmes sont à 50% au Sénat,

36% à l'Assemblée nationale. Au Gouvernement, les femmes sont à la tête des ministères importants comme celui de la santé, celui de l'éducation, de l'enseignement Supérieur et de la recherche scientifique, de la justice, du commerce ou du développement communal. En ce qui concerne les femmes et les conflits armés, des progrès ont été réalisés au niveau des recrutements dans les forces de défense et de sécurité, ce qui favorise leur participation effective aux missions de maintien de la paix.

Dans le domaine de l'éducation, la gratuité des frais de scolarité a permis à l'enseignement primaire de réaliser son ambition d'avoir le nombre de filles égal à celui de garçons. Cette politique, introduite en 2005 par l'approche des travaux communautaires, a également associé les efforts de la population dans la construction des infrastructures scolaires, et cela a permis en 2014 un taux de scolarisation de 96% contre 59,5% en 2005. Au niveau du secteur de la santé, la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes en couches a réduit sensiblement le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et le taux de mortalité des enfants à la naissance.

Au niveau des infrastructures de transports, les routes reliant toutes les provinces du pays sont actuellement asphaltées, à l'exception de celle d'une seule province pour laquelle les travaux sont en cours.

Parmi les réformes importantes opérées ces dernières années, il y a lieu de mentionner la canalisation de toutes les recettes à travers la mise en place de l'Office burundais des recettes, une réforme qui nous a conduits à une gouvernance fiscale fiable et harmonisée avec la Communauté d'Afrique de l'Est. En vertu des performances atteintes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nous entrons avec confiance dans l'ère des objectifs de développement durable. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre, dans le court comme dans le long terme, toutes les politiques susceptibles de juguler la pauvreté dans notre pays.

Au niveau régional, le Burundi continuera à travailler aux côtés d'autres pays pour mieux répondre aux objectifs sécuritaires définis dans les textes qui fondent la Communauté économique des pays des Grands Lacs, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et bien d'autres.

Sur le plan international, le Burundi a pris l'engagement de poursuivre l'œuvre de solidarité internationale entreprise depuis près d'une décennie, celle de participer aux opérations de maintien de la paix, partout où nous sommes sollicités. C'est dans cette perspective que nous n'avons pas reculé devant l'invitation d'aider nos frères et sœurs somaliens à retrouver leur dignité, en envoyant nos troupes en Somalie à l'aube des opérations de l'Union africaine, faisant du Burundi le deuxième plus grand fournisseur de contingents dans ce pays. Nos braves hommes et femmes contribuent également avec brio aux opérations de maintien de la paix en République centrafricaine, au Darfour, au Soudan, en Côte d'Ivoire et en Haïti. C'est dans un esprit de partenariat et de coopération mutuellement bénéfique que nous poursuivrons nos engagements dans ces opérations de maintien de la paix où nous sommes impliqués, mais aussi dans les différents fora internationaux où le Burundi a un mot à dire pour construire un monde de plus en plus solidaire et de plus en plus juste, un monde où les États se respectent dans leur égale souveraineté.

Le Burundi souhaite, toutefois, que l'Organisation des Nations Unies et les autres partenaires renforcent davantage l'appui aux pays fournisseurs de contingents pour permettre une réponse rapide et efficace. S'agissant de la lutte contre le terrorisme, le Burundi fait siennes toutes les stratégies visant l'éradication de cette grande menace et réaffirme sa volonté de rester aux côtés de la communauté internationale dans ce combat commun. Nous soutenons la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité pour empêcher notamment que les acteurs non étatiques s'emparent des matières nucléaires biologiques, chimiques ou autres pour commettre des actes terroristes.

Concernant les changements climatiques, le Burundi s'engage fermement, avec tous les autres partenaires internationaux, bilatéraux et multilatéraux, à relever le défi. Il est partisan d'un nouvel élan politique de nature à apporter une solution rapide aux problèmes liés aux changements climatiques. C'est pourquoi le Burundi attend beaucoup de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue à Paris en décembre.

En ce qui concerne la question de la réforme du Conseil de sécurité, notre pays s'inscrit dans la logique de la recherche d'une solution globale réunissant un large consensus entre les États Membres, et qui favorise

la préservation des intérêts communs de nos États et des intérêts durables de l'Organisation. C'est la raison pour laquelle le Burundi souhaite que les décisions relatives à cette importante question reflètent les positions des différents États et organisations continentales dans lesquels ils sont regroupés.

En définitive, pour nous, comme pour les autres pays en développement, nous demandons un appui plus substantiel de l'ONU et de nos partenaires pour faire encore plus de progrès dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. De notre côté, nous sommes déterminés à nous approprier du programme, de la base au plus haut sommet de l'État, pour le bénéfice de la communauté tant nationale qu'internationale.

Enfin, le Burundi souhaite que la région des Grands Lacs se stabilise sur les bases du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et notamment du respect des engagements pris dans le cadre des organisations régionales, qui prônent toutes la paix et la sécurité comme fondement de tout développement.

Longue vie à la famille des Nations Unies!

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président de la République du Burundi de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*Joseph Butore, Vice-Président de la République du Burundi, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République du Nicaragua.

*M. Moisés Omar Halleslevens Acevedo, Vice-Président de la République du Nicaragua, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Moisés Omar Halleslevens Acevedo, Vice-Président de la République du Nicaragua, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**M. Acevedo** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je présente à l'Assemblée les salutations du peuple nicaraguayen et de notre président, le commandant Daniel Ortega Saavedra. Nous souhaitons plein succès au nouveau Président de l'Assemblée générale dans l'exercice de ses responsabilités.

Aujourd'hui, je viens devant l'Assemblée générale pour présenter la position du Nicaragua et de notre président, le commandant Daniel Ortega Saavedra. Je vais donc donner lecture du message de notre chef d'État et de gouvernement.

« Cette année, l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session célèbre le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation. Il y a 70 ans, 51 États signaient la Charte des Nations Unies. Le Nicaragua est un Membre fondateur de l'Organisation. Le monde sortait alors d'une guerre effroyable, et l'humanité réclamait « la paix, la paix, la paix », comme le disait notre grand poète immortel Rubén Darío. Depuis le 24 octobre 1945, l'ONU se présente au monde comme une entité chargée d'instaurer la paix, mais de la date de sa création jusqu'à ce jour, les objectifs qu'elle s'est fixés ont été déçus.

Alors que nous célébrons son soixante-dixième anniversaire, nous sommes 193 États Membres, et l'Organisation que nous formons doit être transformée parce que le monde est complètement différent. Nous vivons sur une planète qui compte une population plus nombreuse et nous sommes menacés par des défis multiples d'une très grande complexité. C'est un monde où l'égoïsme, l'arrogance et l'ingérence ont complètement modifié et brisé le droit à la paix, la sécurité souveraine et la vie de millions d'êtres humains. C'est pourquoi nous devons entreprendre une réflexion approfondie afin de réinventer, démocratiser et refondre l'Organisation des Nations Unies. Nous voulons une organisation qui confère à tous ses Membres des droits égaux et qui soit mieux à même de répondre aux enjeux de la justice, du développement équitable, durable, sûr et souverain, et, par-dessus tout, de la paix.

La cupidité croissante du capitalisme mondial, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique, a provoqué des guerres et créé, incité, entretenu et exploité le fanatisme et le terrorisme, semant l'insécurité et la destruction, et entraînant toutes sortes de crises – guerres, crises alimentaires, crises environnementales, crises du travail, crises humanitaires – dans des proportions et avec des conséquences extraordinaires.

Le déplacement forcé et brutal de milliers de personnes, des personnes âgées, des enfants

et des familles entières, de pays qui étaient précédemment développés, comme la Syrie, la Libye et l'Iraq, et de l'Afrique subsaharienne, met à nu la véritable nature des guerres, du terrorisme et des conflits auxquels nous sommes confrontés et qui ont été créés et alimentés par la cupidité de l'empire du capitalisme mondial. Nous avons tous dit que cette situation va encore empirer si nous n'agissons pas de concert pour traiter et résoudre les causes de tant de détresse, de barbarie et de catastrophes.

L'Organisation doit promouvoir le respect, la paix, la sécurité souveraine, la justice et la solidarité entre les êtres humains. Elle doit réagir face à cette intervention barbare et à cette perturbation de la tranquillité et du droit à la prospérité de millions de familles de pays et de peuples entiers. Elle doit réagir aux défis de notre temps par des mesures et des actions qui reflètent l'intérêt supérieur des peuples : le respect, l'inviolabilité de la souveraineté des pays, la reconnaissance des ressources naturelles patrimoniales et la promotion de la sécurité, de la justice et de la paix.

Il ne faut pas perdre de vue que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été entravée par les effroyables effets des guerres et du terrorisme, engendrés et encouragés par les empires. De même, les déséquilibres ou changements climatiques, la fréquence inhabituelle des tremblements de terre et des éruptions volcaniques, les catastrophes, les épidémies, les sécheresses, les inondations, les glissements de terrain, bref, toutes les calamités imaginables, se sont acharnées sur les pays les plus pauvres. Des peuples et des pays qui vivaient auparavant dans la pleine jouissance des OMD réalisés, comme la Libye, la Syrie et l'Iraq, ont subi des interventions et les ravages de terrorismes qui sont fomentés pour sous-tendre des invasions et des guerres impériales. Tout cela, sous couvert de conflits internes, que l'on favorise dans le but de s'appropriier et de contrôler nos ressources naturelles. Il n'y a aucune région du monde où l'on ne puisse voir se dessiner la main impériale, sous forme d'intrigues, d'agressions, de manipulations et de tout type d'ingérence, agitée contre des processus démocratiques légitimes, et destinée à affaiblir des gouvernements et à influencer sur leurs institutions en troublant l'harmonie et en

provoquant à dessein des perturbations dans la vie sociale, politique et économique de nos peuples.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, nous avons réitéré notre volonté d'asseoir notre statut de zone de paix et de développement équitable et notre engagement à progresser dans la création de conditions propices à une paix et à une justice viables et durables, dans chaque pays et dans la région, par la voie du dialogue et des échanges.

La réalisation des tâches inachevées dans le cadre des OMD et du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) passe par ce qui est prioritaire : le rétablissement de la paix et de la sécurité souveraine et le respect de l'indépendance, des ressources naturelles de tous les peuples, de la dignité et des cultures. Le travail en faveur de la justice, de l'équité et du développement passe par l'instauration d'une culture de l'échange, du dialogue et du consensus. Il passe par le rétablissement des valeurs essentielles de l'humanité. Il passe par la fin des guerres et du terrorisme, lequel est un phénomène créé et alimenté, et par le travail constructif d'affirmation, dans le dialogue et le respect, de la sécurité souveraine et de la paix.

Au Nicaragua, le Gouvernement de réconciliation et d'union nationale a œuvré à gagner du terrain sur la pauvreté, comme l'attestent les indicateurs nationaux et internationaux. Sur la base de cet engagement en voie de réalisation et du point de vue d'un gouvernement, d'un pays et d'un peuple attachés aux droits, au bien-être et à la sécurité des familles nicaraguayennes, nous déclarons, au sein de l'ONU et à l'attention de l'ONU, qu'il nous incombe d'assumer les indispensables batailles qui restent à livrer.

Nous devons œuvrer pour la justice, la paix, le respect, le dialogue et la sécurité souveraine dans le monde. Pour ce faire, nous devons promouvoir les transformations qui s'imposent pour que cette organisation serve les intérêts de tous ses membres. Nous soulignons à cet égard que, lorsqu'il assurait la présidence de l'Assemblée, en 2008, le père Miguel d'Escoto Brockmann a développé précisément ces idées et ces propositions, s'acquittant ainsi du mandat

que lui avait confié le Nicaragua d'asseoir les bases d'un débat sur ces transformations, par l'entremise d'un document de base sur la réinvention de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus que c'est seulement sur la base d'une ONU équitable et démocratique, recrée, refondue et fonctionnelle, vis-à-vis du monde et de l'humanité du XXI<sup>e</sup> siècle, que l'on pourra relever les grands défis de notre temps.

Notre gouvernement et notre peuple plaident pour un monde fondé sur des valeurs, où les êtres humains puissent donner le meilleur d'eux-mêmes, afin de créer les meilleures conditions possibles pour un développement juste, durable, équitable, sûr et souverain et pour que les progrès de la science et de la technologie, répercutés dans tous les aspects de notre vie, soient accessibles à tous et partagés par tous. Le Gouvernement et le peuple nicaraguayens espèrent que de la Conférence de Paris, de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, sortira un engagement en faveur de la justice climatique ainsi que de la politique d'indemnisation qui s'impose, sous forme de coopération directe et sans conditions. Les émetteurs et les responsables de la destruction, de la dégradation et des déséquilibres de l'environnement doivent reconnaître les pertes que nous avons subies et contribuer à notre indemnisation, afin de rétablir le droit à la santé et à la vie de la Terre nourricière et des peuples du monde.

Le Nicaragua plaide pour un monde solidaire et complémentaire, et pour la refonte de l'ONU, afin que prévalent l'intérêt de tous et la faculté de parler et de nous écouter à égalité de conditions entre tous les États Membres. Il plaide, encore, pour un rôle respectueux, responsable et éthique des organismes des Nations Unies, un rôle étranger à toute forme d'ingérence, d'interférence ou d'intervention dans les affaires internes des États souverains.

Nous saluons de nouveau l'Assemblée, en exprimant l'espoir du peuple nicaraguayen de voir que, en ce soixante-dixième anniversaire, l'engagement que nous allons prendre débouche sur un processus de réflexion ouvert et approfondi aux fins de la transformation obligée,

de la réinvention et de la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies. Du Nicaragua, la patrie de Darío et Sandino, bénie et toujours libre, nous nous engageons en faveur de toutes les initiatives qui nous permettent de recréer, réinventer et refondre l'ONU, pour répondre à la demande croissante d'une Organisation démocratique, qui serve l'intérêt suprême de la sécurité souveraine, de la justice et de la paix dans le monde. Que les Nations Unies remplissent leur rôle en promouvant le dialogue, le respect, l'entente, la sécurité souveraine, la paix et l'avenir, sans ingérence ni dépendance, mais en œuvrant sur un pied d'égalité, c'est-à-dire avec tous, pour tous, pour le bien de tous. Ainsi soit-il! ».

Ainsi se termine le discours que le Président du Nicaragua, Daniel Ortega Saavedra, m'a demandé de prononcer en son nom devant l'Assemblée générale, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République du Nicaragua de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Moisés Omar Halleslevens Acevedo, Premier Ministre de la République du Nicaragua, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Gaston Alphonso Browne, Premier Ministre et Ministre des finances et de la gestion des entreprises d'Antigua-et-Barbuda**

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des finances et de la gestion des entreprises d'Antigua-et-Barbuda.

*M. Gaston Alphonso Browne, Premier Ministre et Ministre des finances et de la gestion des entreprises d'Antigua-et-Barbuda, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Gaston Alphonso Browne, Premier Ministre et Ministre des finances et de la gestion des entreprises d'Antigua-et-Barbuda, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**M. Browne** (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : La démocratie, la paix, la sécurité, l'état de droit et le respect des droits de l'homme sont des

éléments cruciaux aux fins de parvenir à l'état de développement économique et social auquel notre peuple aspire. Nous sommes conscients du fait que, tout comme il ne peut y avoir de développement sans démocratie, sans paix, sans sécurité et sans état de droit, il ne peut guère y avoir de paix, et assurément pas de sécurité, sans développement. Le développement, la paix et la sécurité, par conséquent, vont de pair. Ils sont inextricablement liés.

Mais je suis déçu de voir que certains pays au sein de cet organe ne reconnaissent pas que lorsqu'une portion quelconque de l'humanité n'a pas droit au développement, il en va de même pour les droits de l'homme. Aujourd'hui, nous vivons dans un monde où, en dépit de tout ce que l'on professe, la force prime le droit, et les plus grands et les plus forts continuent de malmenager les plus pauvres, les plus faibles et les plus vulnérables. Jusqu'à ce que les petits États tels que le mien ne soient plus malmenés par les pays plus grands et plus puissants, nonobstant notre plein respect des normes et pratiques internationales, on continuera d'assister à un déni des droits de l'homme. Alors que l'Organisation entre dans sa soixante et onzième année, il est temps que les États Membres cessent de professer un respect de pure forme pour le principe de souveraineté et qu'ils montrent qu'ils respectent vraiment la souveraineté des États, quelle qu'en soit la taille.

Dans les années qui ont suivi notre indépendance, la population d'Antigua-et-Barbuda a construit de solides institutions démocratiques respectueuses des droits de l'homme, et des droits civils et politiques. Nous gardons jalousement ces institutions, et nous les avons inscrites dans notre constitution et dans nos lois. Et nous le faisons non seulement pour nous-mêmes, mais pour tous ceux qui investissent dans notre pays, tous ceux qui viennent nous rendre visite sur nos rivages et tous les autres pays avec lesquels nous avons conclu des traités ou faisons des affaires.

Cependant, mon pays est aux prises avec toutes les difficultés et toutes les problématiques qui se posent à tous les petits États. Elles comprennent l'éloignement, l'importance des coûts de transaction, les menaces à notre survie provenant des changements climatiques, la modestie de notre tissu économique et la médiocrité des ressources dont nous disposons pour le financement et la gestion de nos aspirations en matière de développement. Ces réalités font qu'il est difficile, voire impossible, pour un petit pays comme le mien de financer son développement sans aide extérieure et

sans accès aux capitaux étrangers. Mais les gens de mon pays ne veulent pas être des mendiants vis-à-vis de la communauté mondiale. Nous ne voulons pas assister aux réunions casquette dans une main, sébile dans l'autre. Oui, nous voulons la sympathie et la compréhension des institutions financières internationales et des organisations de développement. Oui, nous voulons des termes de l'échange plus favorables et un accès plus raisonnable au financement du développement. Mais nous sommes également déterminés à compter avant tout sur nous-mêmes et à gagner notre place dans le concert des nations. Nous sommes résolus à ne pas la quémander, mais à travailler pour l'obtenir. Cependant, la communauté internationale, en particulier les riches et les puissants, doit nous aider à travailler au développement dont nous avons besoin, au lieu de mettre des obstacles sur notre chemin.

Pourtant, 11 ans après que l'Organisation mondiale du commerce a rendu un jugement en faveur de mon pays contre un pays plus grand et infiniment plus riche pour une violation des règles du commerce qui avait conduit pour mon petit pays à un manque à gagner de plus de 100 millions de dollars, ce pays n'a toujours pas réussi à régler ses comptes avec nous. Lenteur de justice vaut déni de justice. Après que 11 années se sont passées sans que nous puissions bénéficier des fruits de ce jugement, qui, par parenthèse, sont dus de droit à mon pays, mon peuple est en droit de conclure que les puissants continuent d'ignorer et de bafouer les droits des faibles et que la force prime le droit.

Au sein du système commercial international, mon petit pays, avec sa population de 100 000 personnes, est traité de la même manière que les États-Unis d'Amérique, le Canada ou le Japon. La taille de notre marché et l'état de notre développement, qui appellent à notre égard un traitement différent de celui qui est réservé aux pays à la taille plus importante et au développement largement plus avancé, ne bénéficient que de peu d'attention. Notre besoin d'accès à des financements à conditions de faveur pour financer notre développement se voit accorder encore moins d'attention. Au mieux, nous sommes traités avec une négligence bonhomme. Les règles arbitraires et injustes qui nous sont imposées étouffent les efforts que nous faisons pour diversifier et développer notre petite économie et sont même encore pires à notre égard.

À cet égard, mon pays condamne la liste dressée récemment par la Commission européenne, sur laquelle plusieurs petits États des Caraïbes et du Pacifique, y

compris Antigua-et-Barbuda, sont cités fausement comme paradis fiscaux. De même, mon pays déplore la liste des paradis fiscaux établie par différents États et un district des États-Unis d'Amérique, qui taxe à tort et indûment de nombreux pays des Caraïbes et du Pacifique de faits qui ne peuvent leur être imputés.

Mon pays et d'autres pays des Caraïbes ont tous conclu des accords d'échange de renseignements fiscaux avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Nous avons pleinement coopéré et aucune demande de renseignements fiscaux n'a jamais reçu de fin de non-recevoir. En ce qui concerne la liste des paradis fiscaux de l'Union européenne, Antigua-et-Barbuda a conclu des accords d'échange de renseignements fiscaux avec 18 des 28 pays de l'Union européenne. Pourtant, parce que 10 d'entre eux, avec lesquels nous faisons peu ou pas d'affaires, déclarent arbitrairement et sans nous consulter que nous sommes des paradis fiscaux, nous nous retrouvons inscrits sur une liste d'États voyous de l'Union européenne publiée à l'échelle mondiale.

De plus, mon pays et beaucoup d'autres cités à tort sur les deux listes se sont avérés entièrement en accord avec toutes les normes internationales pertinentes. Et les autorités compétentes en la matière, à savoir le Groupe d'action financière et le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ont également conclu à notre pleine conformité.

Il ne saurait être justifié que les pays les plus puissants ternissent injustement la réputation de notre petit pays malgré tout ce que nous avons fait – à grands frais, compte tenu de nos ressources limitées – pour nous conformer aux normes internationales. Une réputation ternie de la sorte permet aux institutions financières en Europe et aux États-Unis de suspendre leurs relations avec nos banques. Si cela se produit, personne dans nos petits États ne sera en mesure de payer des biens ou des services achetés aux États-Unis ou en Europe, y compris les produits alimentaires, les frais de scolarité de nos jeunes qui étudient à l'étranger, les médicaments et les factures médicales de ceux de nos ressortissants qui nécessitent des traitements spécialisés.

Les conséquences seraient désastreuses, car nous serions exclus du système de paiement international et serions incapables de régler nos transactions commerciales et nos investissements. Notre système bancaire s'effondrerait, notre économie subirait des dégâts irréparables et notre peuple serait plongé dans

une pauvreté abjecte, contrairement aux objectifs du programme de développement pour l'après-2015.

Les principes internationaux auxquels les petits États adhèrent ne doivent pas être ignorés par les pays plus grands qui cherchent à imposer leur volonté aux plus petits. Cela n'est ni équitable, ni juste, ni démocratique, et cela est manifestement répréhensible.

Mon pays, et nombre d'autres comme le mien, ne demande pas l'aumône. Nous ne voulons pas être réduits à mendier. Ce que nous voulons, c'est la possibilité de réaliser notre développement et d'améliorer la qualité de vie de notre peuple.

À cet égard, je tiens à saluer le Gouvernement de la République populaire de Chine dont le Président, dans cette salle même il y a quelques jours, a annoncé la création d'un fonds pour la coopération Sud-Sud, avec une promesse de contribution de 2 milliards de dollars, afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015. J'applaudis également l'annonce faite par la Chine de créer un fonds d'une durée de 10 ans d'1 milliard de dollars pour appuyer les activités de l'ONU en faveur du maintien de la paix et du développement. Il faut également saluer et féliciter la Chine pour l'attention qu'elle accorde aux autres pays de la communauté mondiale.

Je voudrais également mentionner les contributions de deux autres pays en développement, le Venezuela et Cuba, qui ont considérablement contribué à la coopération Sud-Sud.

Malgré les difficultés économiques que connaissent ces trois pays en développement, ils aident sans compter les autres pays. Si ces trois pays, avec tous les problèmes qu'ils connaissent, sont capables de reconnaître leurs obligations envers l'humanité tout entière, indépendamment de la race, de la couleur ou de la taille ou l'emplacement géographique d'un pays, les pays développés et riches peuvent certainement devraient pouvoir en faire autant. J'appelle les pays développés de se manifester et d'agir.

J'applaudis les pays, tels le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Suède, qui ont tenu les engagements qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement. J'engage instamment les autres pays à suivre leur exemple et se joindre à eux, non pas pour donner à des mendiants, mais pour investir dans un monde plus sûr et plus

pacifique dont les progrès contribueront à la prospérité de l'humanité tout entière.

S'agissant de la paix et de la sécurité, mon pays est convaincu que les perspectives mondiales de paix et de sécurité ont été grandement renforcées par deux faits nouveaux récents.

Le premier est le rétablissement de relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique. Nous saluons cet accord et appelons le Congrès des États-Unis à lever l'embargo contre Cuba, qui n'est dans l'intérêt de personne et qui n'est d'aucune utilité. Par ailleurs, nous appuyons l'appel lancé pour que les États-Unis rendent la baie de Guantanamo à Cuba.

Dans le même temps, mon pays félicite les États-Unis pour l'accord conclu avec l'Iran. Nous savons bien que cinq autres pays ont participé à ce processus, mais nous reconnaissons que le Président Obama faisait face aux circonstances les plus difficiles. Nous le félicitons pour sa vision, tandis que nous saluons la volonté de tous les pays participants, y compris l'Iran, de surmonter les obstacles grâce aux négociations et au dialogue.

Le Président iranien a déclaré à l'Assemblée que, si son pays n'oublie pas le passé, il ne souhaite pas vivre dans le passé. Il a engagé son pays sur la voie pragmatique de la sécurité et de la stabilité au travers du développement résultant de l'engagement économique. Mon pays se félicite de cet engagement et, à son tour, se déclare prêt à participer avec l'Iran à cet engagement économique.

Antigua-et-Barbuda, je tiens à le dire, est très préoccupée par les ravages causées par la tempête tropicale Erika dans l'île voisine des Caraïbes de la Dominique. Je voudrais rappeler également que les pays des Caraïbes n'ont pas attendu une intervention internationale. En fait, nous avons fourni de l'aide à la Dominique et à sa population en détresse et ce, dans la limite des capacités de nos États membres respectifs de la Communauté des Caraïbes. Nous avons immédiatement fourni des contributions financières et autres à la Dominique.

En dépit de nos propres difficultés, nous avons répondu aux besoins humanitaires de notre voisin, tout en étant bien conscient qu'une assistance internationale plus large était nécessaire. J'appelle donc la communauté internationale à poursuivre son action en faveur de la Dominique pendant son processus de relèvement. Je tiens aussi à dire la profonde inquiétude

de mon pays en ce qui concerne les Bahamas, frappées en ce moment-même où je parle à l'Assemblée par un ouragan de catégorie 4. C'est là la preuve irréfutable, si besoin était, que les changements climatiques constituent désormais la menace la plus grave qui pèse sur les petits États insulaires en développement. Face aux changements climatiques, c'est maintenant qu'il faut agir. Le temps des excuses est dépassé.

Les changements climatiques sont la menace la plus importante à laquelle l'humanité est confrontée. Elle ne connaît aucune frontière, et ne respecte ni la taille ni la puissance économique ou militaire. Tous nos pays en sont les victimes potentielles, même si son existence et ses dangers continuent d'être remis en cause. Mais c'est aux plus petits membres de notre planète commune, et notamment les petits États insulaires en développement des Caraïbes, du Pacifique et de l'océan Indien, que les changements climatiques posent le plus grand danger.

Ce qui s'est produit à la Dominique il y a quelques semaines était également arrivé au Vanuatu et aux Tuvalu dans le Pacifique plus tôt cette année. Le plus triste, c'est que ces catastrophes qui frappent ces îles ne leur sont pas imputables. Ils sont le produit des excès de pays plus grands et plus puissants qui continuent de polluer l'atmosphère même au risque d'éliminer d'autres sociétés, dont certaines sont plus anciennes que les leurs.

Plusieurs de ces îles se noient – ce phénomène croît – et leurs civilisations millénaires sont menacées d'extinction. À cet égard, je salue la proposition relative à l'énergie propre faite par les États-Unis, et je félicite le Président Obama pour cette initiative. C'est une proposition des plus éclairées, grâce à laquelle la population des États-Unis pourra non seulement maintenir la qualité de son propre pays, mais défendra aussi le droit des autres sociétés d'avoir une patrie et d'élever leurs enfants sur la terre de leurs ancêtres.

Je pense en particulier aux populations des Îles Marshall et des Tuvalu dans le Pacifique; des Maldives dans l'océan Indien; et de quelques îles des Caraïbes où la perspective de leur disparition due à l'élévation du niveau de la mer est bien réelle. Toutes les nations industrialisées doivent accepter leurs responsabilités : ce sont elles qui contribuent le plus à l'augmentation des quantités de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Si les États Membres de l'ONU souhaitent que leurs engagements pris en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de la paix aient un sens, ils doivent se décider à faire en sorte que la Conférence sur les

changements climatiques qui doit se tenir à Paris plus tard cette année soit un véritable succès. Le meilleur moyen de mesurer ce succès sera que tous nos pays, collectivement, fassent en sorte que la Conférence aboutisse à un accord international ambitieux qui limite le réchauffement de la planète à 2°C, afin de garantir la survie des petits États. Le financement est également important. Pas parce que nous demandons l'aumône, mais parce que les intérêts du monde en dépendent. Le coût des mesures d'atténuation doit être financé au moyen d'un engagement international juridiquement contraignant, garantissant un soutien supplémentaire et prévisible.

Je conclurai mon allocution en remerciant Dieu de nous avoir donné l'Organisation des Nations Unies. Sans elle, les petits pays comme le mien n'auraient absolument pas voix au chapitre. Nous savons que l'ONU a besoin d'être réformée afin de devenir plus démocratique et certainement plus représentative. Mais, au sein de ses organes, nous disposons d'une tribune et d'une occasion pour renvoyer au monde l'image de la marginalisation à laquelle nous sommes confrontés. C'est extrêmement précieux pour nous. Mon pays espère que l'avenir nous réserve de meilleures perspectives, avec un monde où les possibilités ne seront pas monopolisées par quelques riches mais partagées au service du progrès de l'humanité tout entière. Au sein de l'Organisation, les États épris de justice, agissant ensemble, ont encore une chance de faire de l'équité une réalité pour tous les pays, petits ou grands.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) :  
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des finances et de la gouvernance d'entreprise d'Antigua-et-Barbuda de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Gaston Alphonso Browne, Premier Ministre et Ministre des finances et de la gouvernance d'entreprise d'Antigua-et-Barbuda, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. John Key, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande**

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) :  
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande.

*M. John Key, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. John Key, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Key** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Le soixante-dixième anniversaire de l'ONU est une bonne occasion de réfléchir à la situation de l'Organisation. Pour la plupart d'entre nous, l'ONU a été une constante internationale clef dans nos vies. Elle a été au centre de ce qui nous a forgés tout au long des grandes évolutions de l'après-Seconde Guerre mondiale. Mais nous le savons tous, elle n'est pas parfaite. Il y a beaucoup à dire sur les imperfections de l'ONU. Elles sont nombreuses et certaines d'entre elles sont graves. Toutefois l'Organisation peut accomplir des choses qu'aucune autre instance internationale ne peut. Et elle est restée le point de référence clef pour les États lorsqu'il y a un problème. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande s'est tant battue pour le siège qu'elle occupe actuellement au Conseil de sécurité. Nous avons été candidats parce que le Conseil est l'organe ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Nouvelle-Zélande est un petit pays situé tout en bas sur la carte du monde. Mais même si nous sommes loin de nombre des points chauds de la planète, nous ne sommes pas à l'abri de leurs conséquences. L'année dernière à la même époque, je plaçais pour l'élection de la Nouvelle-Zélande au Conseil de sécurité. Aujourd'hui, je tiens à remercier les États Membres de la foi qu'ils ont placée en nous. Ces neuf derniers mois, nous nous sommes attelés à nous montrer dignes de cette confiance. L'essentiel du débat dans cette salle cette semaine a porté sur les domaines dans lesquels l'ONU, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, n'a pas été à la hauteur. Les conflits et les souffrances humaines en Syrie, au Yémen, au Soudan du Sud et la longue litanie d'autres pays montrent à quel point nous sommes loin d'avoir réalisé les aspirations des pères fondateurs et des Membres actuels de l'Organisation. L'absence de progrès dans le rétablissement de la paix au Moyen-Orient en est aussi un autre exemple.

Depuis que nous siégeons au Conseil, la tâche s'est avérée aussi difficile que beaucoup ici nous l'avaient prédit. L'ordre du jour du Conseil est chargé et épineux. Les dynamiques au sein du Conseil ne facilitent pas les choses. Mais quand les membres du Conseil œuvrent de concert, ainsi qu'ils l'ont fait concernant le récent accord sur la capacité nucléaire de l'Iran, ils arrivent encore à faire que le Conseil joue le rôle que lui a conféré la

Charte des Nations Unies. L'accord avec l'Iran aura été l'un des temps forts de cette année. Bien qu'il ait été négocié à Vienne, seul le Conseil avait le pouvoir de l'entériner. La Nouvelle-Zélande est fière que cela se soit produit durant sa présidence du Conseil en juillet. Il faut maintenant que cet accord soit mis en œuvre et serve d'exemple à suivre. Cet accord important doit en effet devenir le point de départ de quelque chose de plus grand, une refonte totale des relations, et servir de base au règlement d'autres conflits régionaux.

La refonte des relations n'est nulle part plus nécessaire qu'en Syrie. La Syrie a été déchirée par des divisions internes et par un dirigeant disposé à faire la guerre à son propre peuple pour s'accrocher au pouvoir. Des acteurs extérieurs, en provenance de la région et d'ailleurs, ont tenté de peser dans la balance pour satisfaire leurs propres intérêts. Et tandis que le pays semblait dans le chaos, cet horrible cauchemar qu'est l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), qui s'est d'abord implanté en Syrie, s'est mis à semer la mort et la terreur dans la région et au-delà. L'idéologie pervertie de l'EIIL et son utilisation inédite des médias sociaux pour exporter son message corrompu constituent une menace pour nous tous, même pour un pays aussi lointain que la Nouvelle-Zélande.

C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande a rejoint la coalition internationale contre l'EIIL. Nous faisons tout notre possible pour aider les victimes du conflit syrien et combattre ce fléau qu'est l'EIIL. Les forces armées néo-zélandaises aident le Gouvernement iraquien à former ses soldats pour qu'ils défendent les populations. En réponse à la crise humanitaire, nous contribuons à financer des programmes en Jordanie, au Liban et en Turquie afin d'aider ces pays dans leurs efforts pour venir en aide à des milliers de réfugiés déplacés. Comme beaucoup d'autres, nous mettons également en œuvre un programme de réinstallation d'urgence des réfugiés syriens.

Mais rien de tout cela ne traite le fond des problèmes en Syrie. Il est de la responsabilité de tous les membres du Conseil de mettre fin aux souffrances en Syrie et ailleurs. Les conséquences de l'inaction ne sont pas théoriques. Le coût humain est bien réel : un petit garçon de 3 ans mort, son corps échoué sur une plage en Turquie; des centaines de milliers de personnes tuées, des millions d'autres forcées de fuir de chez elles. Nous ne pouvons pas ignorer ces voyageurs blottis les uns contre les autres dans les gares en Europe ni la réalité des réfugiés tentant de subsister dans les camps ou des

abris de fortune en Turquie, en Jordanie et au Liban. Plus de 160 dirigeants sont venus cette semaine à New York pour souligner l'importance inaltérable de l'ONU tout au long de ces 70 dernières années. Pourtant nous le faisons alors que sévit la pire crise des réfugiés depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Nous voyons tous chaque jour les images déchirantes de cette crise. Et nous voyons aussi les conséquences de l'échec du Conseil à agir tout au long de ces quatre dernières années. Le moment est venu pour le Conseil de se montrer à la hauteur. Le moment est venu pour lui de cesser de parler de ce qui est juste, mais de faire ce qui est juste. Le moment est venu pour le Conseil de faire ce pour quoi il a été créé. Le moment est venu pour ses membres de mettre de côté leurs intérêts particuliers et leurs alliances historiques et d'arrêter la violence et la souffrance. Le moment est venu pour le Conseil de faire son devoir envers ceux qui ont péri ou perdu des proches et les millions de déplacés. Nous ne pouvons nous permettre de laisser le Conseil passer du statut d'institution qui connaît des échecs à celui d'institution en échec total.

Il faut trouver une solution politique au conflit en Syrie, et il faut le faire rapidement. Cette solution doit couvrir tous les problèmes et rassembler tous les acteurs concernés, qu'ils se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur de la région. La situation ne se résume pas à Al-Assad ou à l'EIL, même si ces deux problèmes doivent être réglés. Une solution politique applicable ne sera pas parfaite. D'ailleurs, nous avons affaire à un exemple classique de situation où le mieux est l'ennemi du bien. Cette solution va nécessiter la coopération internationale, et toutes les parties devront accepter des compromis.

Le Conseil doit également faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Depuis son élection au Conseil, la Nouvelle-Zélande a clairement expliqué que selon elle, le statu quo est intenable. Il compromet la réalisation de la solution des deux États dont nous savons tous qu'elle représente le meilleur espoir de paix durable. Il est urgent de régler cette situation, qui est un dossier de plus dans lequel le Conseil de sécurité doit prendre les devants. On nous dit que les conditions ne sont pas réunies sur le terrain et que les parties ne sont pas prêtes, mais nous ne devrions pas laisser les conditions sur place dicter notre conduite, si le fait d'agir peut contribuer à trouver une solution.

Nous avons présenté notre candidature au Conseil parce que nous estimons que les petits États peuvent

apporter une contribution, et que nous voulions faire entendre la voix de ceux dont l'avis est souvent ignoré. C'est pour cette dernière raison que nous avons organisé le premier débat public sur les petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité lorsque nous avons assurés la présidence du Conseil en juillet (voir S/PV.7499). Nous sommes très satisfaits de la forte participation de ces États et des autres États Membres.

C'est un défi considérable pour un petit État élu que de faire entendre sa voix et de voir son point de vue pris en compte. Le problème est en partie structurel. Le fait que les cinq membres permanents du Conseil ont le droit de veto crée un déséquilibre des pouvoirs extraordinaire. Ce déséquilibre est exacerbé par la pratique qui consiste à prénégocier les résultats avant de consulter les 10 membres élus et à ne rien faire si un des cinq n'est pas d'accord. L'expérience nous a confirmé que la Nouvelle-Zélande avait raison de s'opposer au droit de veto lorsque la Charte des Nations Unies a été rédigée.

Nous demeurons convaincus que le droit de veto nuit à l'efficacité du Conseil et à la réalisation des aspirations des États Membres de l'ONU. C'est pour cette raison que la Nouvelle-Zélande appuie les deux propositions faites cette année – par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence et par la France et le Mexique – en vue de limiter l'utilisation du droit de veto en cas d'atrocités de masse. Le fait que deux membres permanents appuient cette option est un progrès, mais le problème est en partie comportemental. Les membres permanents ont pris l'habitude d'exercer le pouvoir et protègent leur position privilégiée. Ils prétendent contrôler l'ordre du jour du Conseil et déterminer sa manière de procéder. Malgré cela, nous faisons ce que nous pouvons pour que les membres élus soient informés et puissent contribuer effectivement aux processus de prise de décisions du Conseil, ce qui, en retour, permet de prendre des décisions efficaces.

Nous voulons participer à l'activité d'un Conseil qui s'efforce de trouver des solutions pratiques aux problèmes politiques, et non de préserver le statu quo. Nous sommes conscients que les conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil sont complexes et qu'il est difficile de trouver des solutions, mais nous avons des attentes réalistes concernant ce qu'il est possible de faire. La Nouvelle-Zélande estime que l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

est tenu de trouver des solutions aux crises mondiales les plus pressantes.

*Le Président assume la présidence.*

Seuls l'ONU et ses organismes ont la capacité de mobiliser l'attention mondiale sur diverses questions. Cela s'est confirmé la semaine dernière avec l'adoption des objectifs de développement durable. Nous espérons sincèrement que la Conférence des parties qui se tiendra à Paris en décembre sera tout aussi fructueuse et aboutira à l'adoption d'un accord concret sur les changements climatiques.

Des océans sains et productifs sont une composante essentielle pour l'édification d'un avenir durable. J'ai eu le plaisir d'annoncer en début de semaine la création d'un sanctuaire marin autour des îles Kermadec, en Nouvelle-Zélande. Le sanctuaire marin Kermadec couvrira 620 000 kilomètres carré d'océan dans un des environnements les plus purs et les plus extraordinaires de la planète. Il constituera une des zones marines les plus étendues et les mieux protégées au monde. Il couvrira deux fois la superficie de notre territoire et permettra de protéger plus efficacement l'habitat d'un large éventail de créatures marines.

La Nouvelle-Zélande est profondément attachée à la gestion responsable des océans, et elle collabore avec ses voisins du Pacifique à cet effet. Nous avons mobilisé 1 milliard de dollars au titre de l'aide au développement dans le Pacifique, en mettant notamment l'accent sur l'aide à la gestion durable des pêches. Notre aide est axée sur notre région et sur les domaines dans lesquels nous pensons pouvoir obtenir des résultats concrets pour la population, améliorer le niveau de vie et créer des possibilités. Un grand nombre de gouvernements suivent la même approche à l'échelle mondiale, et nous sommes fiers de jouer notre rôle.

Alors que je me prépare à quitter New York, je suis fier de la contribution apportée par la Nouvelle-Zélande au développement durable de nos océans. Je suis fier de la manière dont la Nouvelle-Zélande contribue aux travaux du Conseil de sécurité et des valeurs et principes qui sont ceux du pays que je dirige. Mais je suis déçu par l'incapacité du Conseil de sécurité à venir en aide au peuple syrien, mais également aux peuples de nombreux autres pays. L'action collective du Conseil de sécurité, avec l'appui de l'ensemble des États Membres, peut avoir un impact réel. Je pense que nous tous qui avons été présents ici au cours de la semaine

écoulée savons qu'une mobilisation collective doit avoir un point de départ. Ce point de départ doit être l'ONU.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. John Key, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Rui Maria de Araújo, Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste.

*M. Rui Maria de Araújo, Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Rui Maria de Araújo, Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**M. Araújo** (Timor-Leste) (*parle en portugais; interprétation assurée par la délégation*) : C'est avec le plus grand plaisir que je prends la parole à l'Organisation aujourd'hui. C'est un privilège pour moi de m'adresser pour la première fois à l'Assemblée générale, en particulier compte tenu du fait que les États Membres sont réunis pour célébrer le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation.

C'est évidemment un moment historique dans la vie de l'ONU, que nous pouvons célébrer et qui nous permet de mener une réflexion franche sur les principes et les idéaux qui ont conduit à la création de l'Organisation, ainsi que sur les réussites et les échecs des 70 dernières années. Ces revers et succès sont intimement liés à divers événements de portée mondiale, notamment la création de la République démocratique de Timor-Leste, dont le statut de pays souverain a été internationalement reconnu le 20 mai 2002.

Toutefois, le monde a radicalement changé depuis que la Charte des Nations Unies a été signée il y a sept décennies, en 1945. Aujourd'hui, nous sommes une Organisation forte de 193 États Membres, dont beaucoup ont vu le jour après la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Au XXI<sup>e</sup> siècle, le monde est marqué par une combinaison de complexités, de défis et de

possibilités différentes qui requièrent des États qu'ils agissent de façon coordonnée. Si dans les années 40 nous avons eu l'audace de proclamer qu'aucun pays n'est une île, cet adage est encore plus pertinent en notre siècle, avec toutes les avancées dans les transports et les technologies de l'information qui ont transformé notre monde en un village planétaire dans lequel les distances et la géographie ne font plus obstacle à l'interaction entre les peuples et entre les États. Ceci exige de nous que nous nous engagions plus résolument en faveur de la compréhension et de la coopération en tant que moyen pour mieux exploiter les potentialités qu'engendre cette nouvelle réalité et réduire au minimum les risques qui en découlent.

Notre attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au système multilatéral constitue donc un élément indispensable des interactions de l'humanité au cours de notre siècle. Aujourd'hui, reprenant les mots utilisés dans le Préambule de la Charte, nous devons nous déclarer de nouveau résolu « à préserver les générations futures du fléau de la guerre » et « à proclamer de nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme », dans la dignité et l'égalité de droits de tous. Nous devons nous déclarer de nouveau résolu « à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international » et « à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ».

Ces idéaux sont les piliers de l'Organisation et ont guidé ses activités depuis qu'elle a été fondée, mais il nous reste encore à répondre aux aspirations de tous les peuples et de tous les pays du monde. Le moment est maintenant venu de redoubler d'efforts en vue de l'application de ces principes. À cette fin, l'ONU a besoin d'une réforme qui lui permette de relever les défis découlant des conditions propres à notre siècle. Réformer le Conseil de sécurité est l'un des changements proposés en vue de le rendre plus représentatif et plus équilibré. Améliorer le système est la seule façon pour nous d'être prêts à parcourir le long chemin qui nous attend pour honorer et remplir notre promesse de paix, de sécurité et de droits de l'homme pour tous.

Au Sommet des Nations Unies sur le développement durable qui a eu lieu il y a quelques jours, du 25 au 27 septembre, nous nous sommes réunis pour lancer ensemble le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Par les changements soulignés dans le nouveau Programme, nous avons

redéfini le pilier du développement des Nations Unies et mis la planète sur la voie du développement durable. La dynamique de changement doit maintenant porter sur les autres piliers de l'Organisation, qui sont la paix, la sécurité et les droits de l'homme.

L'Organisation des Nations Unies est née du besoin que ressentaient les États d'établir des relations plus étroites et d'œuvrer de concert dans un monde failli et marqué par la guerre. Pourtant, les conflits et la violence continuent de ravager le monde, et des millions de personnes continuent d'être contraintes d'abandonner leurs maisons et leurs pays. Nous enregistrons actuellement le nombre de réfugiés le plus élevé depuis la Deuxième Guerre mondiale, et l'on estime que ce nombre va augmenter. En plus de ces réfugiés, il y a de nombreuses autres personnes qui migrent à la recherche de meilleures possibilités.

Nous voyons des millions de personnes arriver chaque jour en Europe, tentant d'échapper aux risques pour leur vie encourus dans les zones de conflit dans plusieurs pays, dont la Syrie, l'Iraq et l'Afghanistan. Il est crucial que nous gardions à l'esprit qu'il nous faut fournir à ceux qui sont forcés de fuir les persécutions et le conflit armé la protection à laquelle ils ont droit en vertu du droit international. Nous ne devons pas oublier que ces crises, où qu'elles surviennent, peuvent se prolonger et s'étendre à n'importe quel pays, affectant les économies, la vie sociale, la paix et la stabilité de régions particulières et du monde entier. Malgré les progrès accomplis depuis la création des Nations Unies en 1945, nous devons reconnaître que beaucoup reste encore à faire et à réaliser. Les conflits et les crises persistent en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Europe et dans les Amériques. Les peuples sahraoui, palestinien et autres continuent d'être privés de leurs droits fondamentaux.

En cas de désaccord, les dirigeants doivent reconnaître que le dialogue est un moyen permettant d'atteindre une fin. Le Timor-Leste se réjouit tout particulièrement que les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba aient rétabli leurs relations diplomatiques. Il les félicite et espère qu'un dialogue franc et ouvert finira par mener à la levée des obstacles aux relations économiques, financières et commerciales.

De nouvelles et différentes menaces à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme se sont fait jour depuis la création des Nations Unies. Le terrorisme, le crime organisé et l'extrémisme violent constituent de nouveaux obstacles à la paix et à la sécurité

internationales. L'ONU et la communauté internationale doivent s'adapter à ces nouvelles menaces aux fins d'un processus visant à construire la paix et à édifier un État ne laissant personne de côté, responsable et transparent en vue d'instaurer une paix durable.

L'autre problème dont on ne parle pas beaucoup dans les médias et dont nous pâtissons de la même façon, ce sont les changements climatiques, et la communauté internationale est à la veille d'un moment décisif à cet égard. Les discussions qui auront lieu à la fin de l'année à Paris à la vingt et unième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doivent aboutir à des résultats universels, ambitieux et juridiquement contraignants. Le moment est venu d'agir concernant les changements climatiques. Le monde entier doit aller vers un consensus et reconnaître qu'il est urgent de lutter contre les changements climatiques, y compris les citoyens, la société civile et les chefs religieux, comme on l'a vu dans le message de S. S. le pape François (voir A/70/PV.3) et dans la déclaration des dirigeants musulmans, qui soulignent notre devoir moral de protéger ceux qui sont les plus vulnérables et de prendre soin de la planète que nous habitons.

Nous savons aussi que les effets des changements climatiques sont encore plus prononcés dans les petits États insulaires en développement, qui sont aux premières lignes de la lutte. Nos îles voisines dans le Pacifique sont assaillies par les mêmes tempêtes et par un nombre accru de catastrophes naturelles, qui s'accompagnent, comme si cela n'était assez, de l'érosion du sol et de la hausse du niveau des mers.

Le Timor-Leste est un membre de la communauté internationale depuis 13 ans et est prêt à relever les manches, à mobiliser son expérience nationale et à contribuer à la communauté internationale. Nous sommes une nation jeune, mais cela n'a jamais été et ne sera jamais une raison pour que nous fassions semblant d'ignorer les événements et les réalités du monde que nous avons en partage. Nous faisons officiellement part de notre souhait de rejoindre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de doper les progrès dans les États fragiles par le biais du Groupe G7+ et d'adopter des mécanismes internationaux aux fins de la promotion de la paix, de la démocratie, de la justice et des droits de l'homme.

Nous assumons la présidence pro tempore de la Communauté des pays de langue portugaise depuis 2014. Nous voulons insuffler une nouvelle dynamique à cette

communauté de pays frères et faire en sorte qu'elle occupe une place de choix dans la mondialisation économique, par des possibilités d'investissement qui pourraient améliorer les conditions de vie de nos populations et contribuer au développement, à la paix et à la stabilité dans le monde entier. Nous avons eu l'occasion de partager nos données d'expérience avec d'autres pays et peuples frères, notamment la Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe et la République centrafricaine.

Le rôle joué par le Timor-Leste sur la scène politique internationale est le reflet de notre conviction que la solidarité, le respect mutuel et la coopération sont importants pour aboutir à l'avènement d'un monde meilleur. Nous avons également connu récemment un changement de gouvernement. Après de nombreuses années à la tête du pays, nos remarquables dirigeants et anciens Présidents de la République, Xanana Gusmão et José Ramos-Horta, présents parmi nous aujourd'hui, ont pris conscience que le Timor-Leste ne disposait pas d'un modèle de démocratie sans exclusive. Ce type de démocratie, qui a donné lieu à la formation du sixième Gouvernement constitutionnel, actuellement au pouvoir, a été mis en place de manière pacifique et digne. Le Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger est déterminé à préserver la paix et la stabilité qui ont été instaurées. Il a également pris l'engagement de poursuivre les efforts faits par les précédents gouvernements pour favoriser la croissance et le développement dans notre pays et le bien-être de sa population.

Néanmoins, le chemin que doivent parcourir les Timorais est encore long et difficile. Outre la mise en place de nos institutions et la promotion du développement durable, au Timor-Leste, le consensus national veut que nous nous employions à affirmer pleinement notre souveraineté internationale en vertu du droit international et des normes internationales. Cette pleine affirmation de notre souveraineté passe notamment par la démarcation de nos frontières maritimes communes avec deux pays voisins remarquables : l'Indonésie et l'Australie. Par principe, le Timor-Leste a choisi de négocier conformément au droit international et aux normes internationales et, quand le dialogue ne permet pas de régler des désaccords, notre pays a choisi d'avoir recours aux mécanismes internationaux de règlement des conflits.

Bien qu'il soit un petit pays, le Timor-Leste a également appuyé les efforts de développement d'autres pays. Le récent rapport du Groupe indépendant de haut

niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir A/70/95), présidé par l'ancien Président de la République, M. José Ramos-Horta, a proposé de procéder à des réformes de fond dans les futures opérations de paix des Nations Unies, dont les efforts se feront ressentir sur la vie de milliers de personnes. Les quatre réformes de fond proposées par le Groupe contribueraient à renforcer la crédibilité, la pertinence et la légitimité de l'ONU, qui pourrait ainsi prévenir et régler les conflits de manière plus efficace, et rétablir et maintenir la paix afin d'assurer la sécurité et la liberté aux populations.

Ces trois dernières années, les États Membres de l'ONU et la communauté internationale en général ont déployé des efforts sans précédent pour redéfinir la façon dont nous abordons le développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) incarne un remarquable équilibre entre les intérêts et les priorités dans l'ensemble d'objectifs de développement durable qui y sont énoncés, lesquels sont étroitement liés et indissociables. Le Timor-Leste se félicite en particulier de l'intégration de l'objectif 16, qui renforce les éléments essentiels que sont la paix, la justice et les institutions. Nous savons d'expérience que ces éléments sont déterminants pour le respect de notre engagement commun à ne laisser personne de côté sur la voie du développement durable. L'objectif 16 constitue la base d'un Programme qui profite vraiment à tous et, conjointement avec les objectifs 5 et 17, il est l'élément sur lequel repose la réalisation des autres objectifs. Le Timor-Leste est déterminé à travailler avec d'autres pays et des partenaires de développement et à partager nos moyens limités en vue d'atteindre ces objectifs et les autres objectifs de développement durable.

Enfin, je remercie l'ONU, le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale et tous les États Membres de l'ONU représentés ici, ainsi que tous les secteurs de la société civile qui nous ont soutenus dans notre lutte de libération jusqu'à notre reconnaissance en tant qu'État souverain. C'est avec modestie que nous exprimons une nouvelle fois notre profonde gratitude et affirmons notre attachement à notre statut de Membre d'une formidable équipe de pays qui lutte sans relâche pour instaurer un monde plus prospère, juste et pacifique. Nous considérons que, lorsqu'ils sont unis, les pays sont bien plus forts et obtiennent de meilleurs résultats.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier

Ministre de la République démocratique du Timor-Leste l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Rui Maria de Araújo, Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon.

*M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Sogavare** (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement et le peuple salomonien se joignent à moi pour exprimer nos salutations chaleureuses à l'Assemblée générale. Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, et je vous assure de l'appui et de la coopération des Îles Salomon durant votre mandat.

Au moment où nous marquons le soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU, je rends hommage aux 51 dirigeants qui ont fondé l'Organisation des Nations Unies en 1945. L'ONU représentait alors la paix, la sécurité et la coopération, et continue de le faire. En cette occasion propice, les Îles Salomon réaffirment qu'elles ont confiance en l'Organisation et en la Charte des Nations Unies et qu'elles y sont attachées. Cela dit, il s'est passé beaucoup de choses depuis 1945, et le monde a évolué au fil des ans.

Les Îles Salomon ont participé au parcours historique de l'ONU. Quand nous en sommes devenus Membre, en 1978, l'Organisation ne comptait que 145 Membres. Aujourd'hui, ils sont 193. Actuellement, plus des deux tiers des Membres de l'ONU sont des pays en développement et aspirent tous à un système multilatéral qui soit juste, équitable et fondé sur des règles. C'est le sentiment exprimé chaque année dans cette salle. Tant que les richesses resteront détenues par 20 % de la population mondiale, un système mondial révélant un tel fossé se heurtera toujours à des difficultés pour ce qui est de véritablement répondre à

nos préoccupations collectives, bien qu'il ne conteste pas l'impartialité et l'équité que nous souhaitons tous.

Le nombre de conflits que doit traiter l'ONU s'est également multiplié. Il y a actuellement 16 missions de maintien de la paix. Cela signifie que, sur le plan multilatéral, nous dépensons davantage pour la sécurité que pour le développement. Nous devons inverser cette tendance en essayant de consacrer plus de ressources à la paix sous forme de stratégies et de programmes et moins aux solutions militaires, et en nous penchant sur les questions de sécurité et de développement durable. Là où il existe des situations de conflit potentiel, nous devons travailler avec tous les gouvernements concernés au sein d'un mécanisme sans exclusive empêchant les décisions unilatérales, qui aboutissent systématiquement à des conflits et à des affrontements sans fin et infligent d'immenses souffrances aux populations qui sont censées être les bénéficiaires des efforts de consolidation de la paix.

À cet égard, l'ONU doit, à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, faire montre de sa volonté d'agir de façon plus énergique. Nous remercions le Président de l'Assemblée générale sortant, M. Sam Kutesa, pour le vigoureux leadership dont il a fait preuve en guidant l'élaboration du programme historique de développement, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (résolution 70/1), que l'Assemblée a adopté la semaine dernière.

Pour les pays en développement, il est indispensable de traduire les objectifs de développement durable du nouveau Programme en actions concrètes. Cela ne pourra se faire que si les objectifs de développement durable s'accompagnent des ressources nécessaires, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, de manière à ce que la communauté internationale puisse fournir les moyens de mise en œuvre et transformer ces objectifs en mesures concrètes. La survie de l'humanité dépend de l'adhésion du monde entier à notre programme commun à l'horizon 2030. Il représente pour nous le dernier espoir de bien faire les choses. Prendre des mesures graduelles n'est pas envisageable. Les transformations ne pourront avoir lieu que si l'on voit les choses en grand et que l'on agit de manière intelligente et novatrice pour réaliser les 17 objectifs de développement durable et leurs 169 cibles. Il faut pour cela mettre en place une nouvelle forme de partenariat, animé par un nouvel esprit de solidarité et fondé sur de nouvelles relations politiques et un changement de

modèle dans la coopération internationale, garantissant la prospérité de tous.

Les Îles Salomon remercient le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, du remarquable leadership avec lequel il a dirigé l'Organisation ces neuf dernières années. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général et l'Assemblée générale en faveur d'un processus plus ouvert dans la sélection du prochain secrétaire général, qui doit prendre ses fonctions en janvier 2017. Tout au long des sept décennies écoulées, ce sont les cinq membres permanents du Conseil de sécurité qui ont désigné les précédents secrétaires généraux. Nous préconisons un processus de nomination plus responsable, plus démocratique et plus transparent. Pour ce faire, l'Assemblée, en tant que principal organe délibérant et organe le plus démocratique et le plus représentatif de l'Organisation, doit jouer un rôle de premier plan dans le processus de sélection.

Les Îles Salomon réaffirment leur intérêt à servir dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous disposons d'une force de police bien entraînée qui est prête, disposée et apte à servir aux côtés d'autres policiers des Nations Unies. La Police royale des Îles Salomon a mis en place un programme à cette fin. Nous comptons déployer notre première équipe de policiers sur le terrain au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

Les Îles Salomon demeurent sous-représentées au sein du personnel du Secrétariat de l'ONU. Je me félicite de constater que l'Organisation va organiser des concours de recrutement dans notre pays cette année. Nous sommes sensibles à cet effort et attendons avec intérêt de remplir notre quota, et de venir ainsi enrichir la diversité du Secrétariat. S'agissant de la présence des Nations Unies sur le terrain, les Îles Salomon ont applaudi la résolution 69/318 appelant au renforcement de la présence des Nations Unies dans les pays de la région du Pacifique, en particulier au niveau national. Nous sommes favorables au lancement d'une nouvelle réflexion concernant l'établissement de bureaux sous-régionaux dans le Pacifique qui tiendrait compte des distances et des diverses caractéristiques particulières de la région. À cet égard, les Îles Salomon se proposent d'accueillir un de ces centres sous-régionaux.

Le Gouvernement de coalition démocratique pour le changement que je dirige a été mis en place à la suite d'élections législatives nationales qui se sont déroulées avec succès l'année dernière, grâce à l'utilisation pour la première fois d'un système biométrique d'inscription

sur les listes électorales. Nous sommes satisfaits de ce système et allons capitaliser sur ce succès, ainsi que sur d'autres réformes électorales. Je remercie tous nos partenaires, notamment l'ONU, l'Australie et l'Union européenne, d'avoir financé notre système d'enregistrement biométrique. Nous sommes désormais à la recherche de partenariats pour pouvoir investir dans la prochaine phase de renforcement de nos institutions démocratiques.

L'examen de la loi sur l'intégrité des partis politiques constitue une priorité sur laquelle travaille mon gouvernement pour renforcer la stabilité politique des Îles Salomon. De même, mon gouvernement a lancé un ambitieux programme de réforme de la gouvernance, comprenant notamment la promulgation de lois anticorruption et permettant de dénoncer les irrégularités, ainsi que la mise en place d'une commission de lutte contre la corruption. En outre, mon gouvernement va soumettre des projets de loi en faveur de l'établissement de pôles de croissance et de zones industrielles dans les régions rurales afin que l'ensemble de la communauté bénéficie des possibilités socioéconomiques.

Au niveau régional, les Îles Salomon se félicitent vivement de leur partenariat avec la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI), dirigée par le Gouvernement australien, à laquelle prennent part 15 membres du Forum des îles du Pacifique. Cette initiative de coopération régionale a été très utile pour rétablir l'état de droit et remettre sur pied les mécanismes publics, notamment ceux chargés de consolider la paix et de garantir le maintien de l'ordre et la justice. Le retrait de la RAMSI s'achèvera le 30 juin 2017. Nous savons gré à nos voisins de la région de l'aide qu'ils nous ont apportée.

Les Îles Salomon ont assumé la présidence du Groupe du fer de lance mélanésien en juin de cette année. Le Groupe se compose des Fidji, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Vanuatu et du Front de libération nationale kanak et socialiste des territoires de la Nouvelle-Calédonie ainsi que de mon pays, les Îles Salomon. Le Groupe représente au moins 95 % de la population totale des petits États insulaires en développement du Pacifique. La sous-région mélanésienne possède une biodiversité très riche, et ses peuples parlent un quart des langues du monde. Nous envisageons de mettre en place une plateforme bioculturelle autochtone pour préserver notre riche biodiversité et nos savoirs ancestraux.

À l'occasion de leur récent sommet, les dirigeants du Groupe du fer de lance mélanésien ont convenu de promouvoir une coopération économique plus globale dans les domaines du commerce, de l'aviation, de la pêche, des transports maritimes et de la finance entre les membres et au-delà de la sous-région. Le Groupe a en outre convenu de créer une école de police régionale. À ce sommet, les dirigeants du Groupe ont par ailleurs octroyé le titre de membre associé à l'Indonésie et le statut d'observateur au Mouvement uni pour la libération de la Papouasie occidentale.

Les Îles Salomon demandent la mise en œuvre intégrale et rapide de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de 1960. Le Groupe du fer de lance mélanésien s'intéresse tout particulièrement à la question de la Nouvelle-Calédonie. Cette année, cela fait 162 ans que la Nouvelle-Calédonie est sous colonisation française. Ce territoire entre dans une phase décisive, étant donné qu'il se prépare à exercer son droit à l'autodétermination en 2018. Nous espérons vivement que le processus sera couronné de succès et recevra le plein appui du Gouvernement français. Nous leur souhaitons plein succès dans cet effort historique.

Cela étant dit, les Îles Salomon accueillent avec prudence le fragile consensus qui a été obtenu sur les questions électorales en Nouvelle-Calédonie par le Comité des signataires exceptionnel de l'Accord de Nouméa. C'est pourquoi nous réaffirmons combien il importe de faire en sorte que le processus électoral soit traité à l'amiable, compte tenu de son incidence sur la mise en place d'un processus référendaire crédible qui soit conforme aux principes établis et à la pratique de l'autodétermination tels qu'énoncés dans les résolutions de l'ONU, en particulier les résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV).

Les Îles Salomon se sont félicitées de l'adoption de la résolution 69/103, qui réaffirme le droit inaliénable de la population de la Polynésie française à l'autodétermination. Les Îles Salomon demandent à la Puissance administrante de coopérer pleinement dans le cadre des travaux du Comité spécial. Nous prenons note du fait que les essais nucléaires réalisés 30 années durant par la Puissance administrante ont causé des rayonnements ionisants très étendus, suscitant de très fortes inquiétudes en matière de santé et d'environnement. C'est une question qui nous préoccupe, et nous demandons que l'Assemblée lui accorde une plus grande attention.

Les Îles Salomon réaffirment que les droits de l'homme sont universels, indissociables et interdépendants et qu'ils doivent être traités de manière équitable. Tous les États ont l'obligation juridique et la responsabilité morale de faire respecter, de respecter eux-mêmes et de promouvoir les droits de l'homme et, le cas échéant, de prendre des mesures préventives, protectrices et punitives face aux abus et violations des droits de l'homme, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international en vigueur.

Dans un tel contexte, l'Assemblée générale a bien conscience des préoccupations constantes que suscitent les violations des droits de l'homme dans les régions de Papouasie et de Papouasie occidentale, en Indonésie. Les Îles Salomon cherchent, de concert avec le Forum des îles du Pacifique, à établir un dialogue et une coopération sincères avec l'Indonésie sur cette question. Les échanges concernés visent à régler les allégations de violations des droits de l'homme dans deux des régions à majorité mélanésienne de l'Indonésie, à savoir la Papouasie et la Papouasie occidentale. Les Îles Salomon appellent en outre le Conseil des droits de l'homme, à Genève, à approfondir ses enquêtes et à intensifier son suivi des allégations de violations des droits de l'homme perpétrées à l'encontre des Mélanésiens de souche dans les régions indonésiennes concernées. Nous souhaitons que cette question soit réglée rapidement.

À cet égard, lors du récent Sommet de ses dirigeants, qui s'est tenu à Port Moresby, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Forum des îles du Pacifique a approuvé le déploiement d'une mission d'établissement des faits en Papouasie occidentale, pour faire la lumière sur les allégations de violations des droits de l'homme. Nous appelons le Gouvernement indonésien à accorder à la mission un accès libre et sans entrave, dans un esprit sincère de coopération régionale. À long terme, toutefois, l'ONU ne peut fermer les yeux devant les causes profondes de ces violations.

S'agissant de la coopération Sud-Sud, je remercie le Gouvernement papouan-néo-guinéen d'avoir ouvert ses institutions éducatives aux étudiants des Îles Salomon. Nous nous félicitons de l'assistance bilatérale apportée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que de ses investissements commerciaux importants dans les relations entre les peuples. Nos relations mélanésiennes sont solidement ancrées dans nos valeurs culturelles et traditionnelles, qui unissent nos peuples actuellement et qui les uniront à l'avenir. Nous entretenons des liens économiques, socioculturels et commerciaux du même

type avec les Fidji, le Vanuatu et d'autres pays du Pacifique.

Pour aborder à présent les relations entre les Îles Salomon et Cuba, nous remercions ce pays, petit État insulaire en développement lui aussi, d'avoir formé plus de 100 étudiants en médecine des Îles Salomon. À ce jour, 44 médecins ont obtenu un diplôme auprès d'une école de médecine à Cuba et sont ensuite revenus dans notre pays. Je remercie Cuba de la solidarité et de l'appui dont elle fait preuve vis-à-vis des Îles Salomon.

Il y a deux mois, les Îles Salomon se sont associées à la communauté internationale pour célébrer le renouveau des relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique. Au terme de 54 années, cette reprise des relations offre aux États-Unis une occasion nouvelle de réparer ses relations avec Cuba, sur la base du respect mutuel de la souveraineté nationale et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Nous accueillons favorablement le fait que le Président Obama assouplisse progressivement les restrictions concernant Cuba. Cependant, il convient d'en faire davantage. Nous appelons à la levée complète du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, afin de normaliser les relations entre deux États distants d'à peine 150 kilomètres.

Pour les Îles Salomon, comme pour les autres petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés (PMA), la question des changements climatiques suscite des préoccupations liées à leur existence même. Si les changements climatiques touchent le monde entier, ce sont toutefois les populations les plus pauvres et marginalisées qui en subissent souvent les répercussions les plus lourdes. Il est impératif que la vingt-et-unième session prochaine de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en décembre, parvienne à un accord ambitieux, complet et robuste sur les changements climatiques – accord qui soit sans exclusive et aux termes duquel personne ne sera laissé pour compte.

L'acidification accrue des océans met en danger le tourisme des Îles Salomon, leurs pêcheries et les moyens de subsistance de 85 % de leur population. La hausse du niveau des mers a déjà entraîné l'inondation de certaines terres, la perte de biodiversité, des menaces sur la sécurité alimentaire et la réinstallation des populations qui ont dû quitter les îles de faible élévation pour gagner d'autres régions du pays. Les Îles Salomon vont déménager leur hôpital central, actuellement situé

sur le littoral, à Honiara, du fait de la fréquence et de l'intensité des catastrophes qui menacent tout le système de nos infrastructures.

Au cours de l'année écoulée, des inondations soudaines ont éliminé plus de 9 % du produit intérieur brut des Îles Salomon. En 2015, nous avons été frappés par deux cyclones, Chan-Hom et Raquel. Les Îles Salomon saluent la participation de leurs nouveaux partenaires de développement, à savoir les Émirats arabes unis et le Koweït, qui ont apporté leur assistance humanitaire à notre population cette année. Nous les en remercions très chaleureusement. En tant que région très exposée aux catastrophes, nous attendons avec intérêt le Sommet mondial sur l'action humanitaire prévu à Istanbul l'an prochain. Nous espérons que le monde s'entendra pour réunir les conditions nécessaires à la création d'une communauté résiliente et soucieuse de l'environnement, qui opère dans un cadre sans danger pour la planète.

Conscient du fait que le succès dépend des partenariats, le Gouvernement des Îles Salomon cherche à nouer des partenariats approfondis, élargis et axés sur les résultats dans les domaines de l'infrastructure économique, de l'énergie hydroélectrique et géothermique, de l'agriculture, de la sylviculture et des pêcheries, afin de donner le coup d'envoi d'un développement durable, conforme aux objectifs de développement durable, pour notre population rurale.

Au terme du Sommet des dirigeants du Forum de développement des îles du Pacifique, qui s'est tenu à Suva (Fidji) en septembre, les responsables des petits États insulaires en développement du Pacifique ont adopté la Déclaration de Suva sur les changements climatiques, qui demande que l'accord qui sera conclu à Paris soit juridiquement contraignant et exige que le plafond de la hausse moyenne de la température mondiale soit nettement inférieur à 1,5° C. La Déclaration demande en outre que les pertes et dégâts subis fassent l'objet d'un chapitre à part entière de l'accord, et que des engagements robustes en matière d'atténuation y soient énoncés, et respectés.

Il est tout indiqué de dire que les petits États insulaires en développement et les PMA, comme les Îles Salomon, sont en première ligne des effets néfastes des changements climatiques les plus durement ressentis, puisque leur existence même est menacée. Nous craignons que la lenteur des négociations climatiques n'entraîne des incertitudes, voire le risque qu'une situation due aux changements climatiques ne déclenche

un conflit. Ces incertitudes ont poussé les Îles Salomon à poser leur candidature au Conseil de sécurité pour la période 2031-2032, soit un an après l'échéance du Programme de développement durable à l'horizon 2030, lorsque nous en ferons le bilan.

Les Îles Salomon appuient une réforme du Conseil de sécurité et demandent qu'un siège soit réservé aux petits États insulaires en développement au sein d'un Conseil de sécurité élargi. C'est une nécessité si nous voulons faire en sorte que les questions relatives à la sécurité des petits États insulaires en développement soient abordées de manière constructive au sein du Conseil. Ce dernier devra s'adapter aux réalités en évolution constante qui marquent notre monde. Nous sommes heureux des progrès accomplis jusqu'ici dans le cadre des négociations visant à réformer le Conseil.

Sur la question de la problématique hommes-femmes, le mandat de trois ans des Îles Salomon au sein du Conseil d'administration d'ONU-Femmes prend fin cette année. Nous quittons le Conseil armés de notre Plan stratégique 2014-2017. Malheureusement, le programme de travail d'ONU-Femmes continue de souffrir d'un déficit de ressources, et nous appelons donc les États Membres à appuyer ce travail. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés il y a 20 ans, restent un guide et une source d'inspiration pour ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les Îles Salomon restent attachées à la mise en œuvre pleine et entière, efficace et rapide du Programme d'action, ce qui devrait permettre la réalisation des objectifs et cibles du développement durable y afférents.

En 2009, les Îles Salomon, qui constituent un archipel, ont déposé quatre réclamations relatives au plateau continental auprès de la Commission des limites du plateau continental. L'une de ces revendications, déposée conjointement avec les États fédérés de Micronésie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée concernant le plateau d'Ontong Java, est en cours d'examen par un sous-comité de la Commission des limites du plateau continental. La prochaine séance entre les États concernés et le sous-comité est prévue pour le courant de ce mois, et nous espérons que les négociations aboutiront à un règlement amiable pour toutes les parties.

En tant qu'ami proche de la République de Chine à Taiwan, les Îles Salomon continuent d'appeler à la participation constructive de la République de Chine à Taiwan aux organismes spécialisés des Nations Unies. La République de Chine à Taiwan continue d'assumer

des obligations internationales dans les domaines des changements climatiques et de l'aviation. La République de Chine à Taiwan, qui compte parmi les premières économies du monde, doit être intégrée dans les divers cadres internationaux qui visent une solution mondiale. La communauté internationale doit se féliciter du souhait exprimé par la République de Chine à Taiwan de participer pleinement et sur un pied d'égalité aux travaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Les Îles Salomon ont bénéficié du partenariat établi avec la République de Chine à Taiwan pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et renforceront leur coopération bilatérale avec elle dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Les objectifs de développement durable ont un caractère universel, et

nous comptons que notre amie et partenaire s'associera aux efforts déployés par le monde pour éliminer la pauvreté et remédier à la santé défailante de notre planète.

Pour terminer, je tiens à déclarer que les Îles Salomon continueront d'appuyer le multilatéralisme avec la même intégrité, le même courage et la même force pour donner à nos peuples un message d'espoir et d'optimisme en un avenir positif.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre des Îles Salomon de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon, est escorté de la tribune.*

*La séance est levée à 18 h 5.*